

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

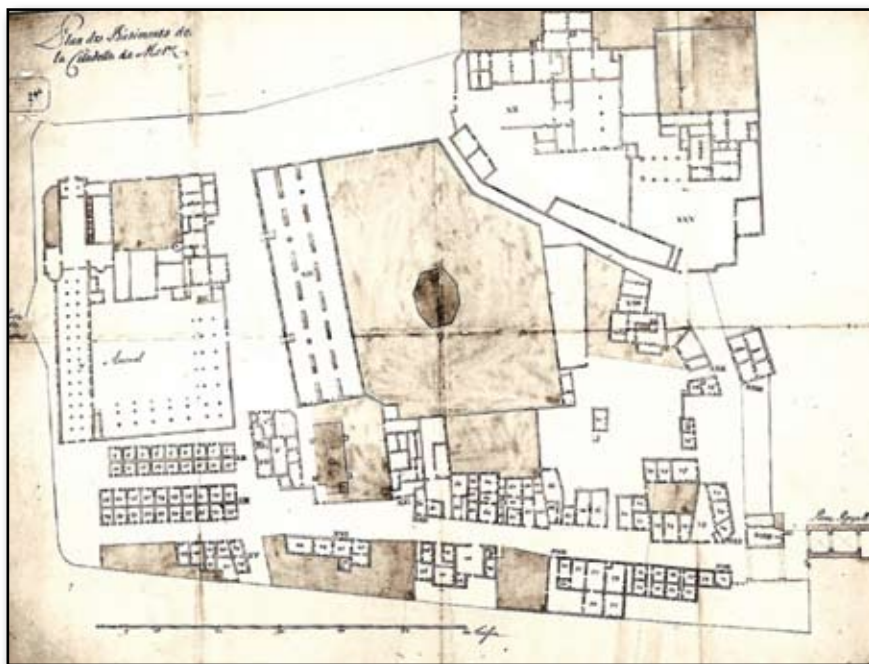
par Pierre-Édouard WAGNER

L'histoire des abbayes de bénédictines messines : Sainte-Glossinde, Saint-Pierre-aux-Nonnains, Sainte-Marie-aux-Nonnains, reste très mal connue. D'une vie réputée plus terne que celle des grands monastères d'hommes, et apparemment moins riches en personnages ayant pu jouer un rôle dans le siècle, la vie des monastères de femmes à Metz à la fin du Moyen Âge n'a que peu, jusqu'à présent, excité l'intérêt des chercheurs. Seul, avec les bâtiments du monastère, qui remontaient quelquefois au Haut Moyen Âge, voire à l'antiquité, l'aspect économique dont la documentation est généralement mieux conservée a, le plus souvent, été étudié¹. En outre, l'abbaye Sainte-Marie-aux-Dames, ou aux-Nonnains, tardivement fondée (vers 995-1005), ne bénéficie ni du prestige que confère une création à l'époque mérovingienne ou carolingienne, ni de celui d'une fondatrice de haute naissance, morte en odeur de sainteté comme Glossinde ou Waldrade.

Sans doute, ne subsiste-t-il que moins d'une centaine de chartes médiévales dans le fonds de Sainte-Marie aux Archives départementales de la Moselle et dans les divers dépôts susceptibles de conserver des fragments d'histoire messine ; relevons notamment qu'il est impossible aujourd'hui de reconstituer la liste des abbesses des 250 premières années de l'histoire de la communauté². Il apparaît cependant que, malgré l'édition, en 1984, du nécrologe du quinzisième

- 1 Les monastères de bénédictines, en France, dans l'Empire et plus particulièrement en Lorraine, ont fait l'objet de plusieurs études et articles de Michel Parisse voir la bibliographie en ligne à l'adresse : (<http://lamop.univ-paris1.fr/W3/telechargements/PARISSE>). Le nécrologe du livre du chapitre de l'abbaye Saint-Pierre-aux-Nonnains de Metz (BNF lat. 10028), thèse de Gordon Blennemann, 2006, encore inédite, voir le site de la Sorbonne à l'adresse : (<http://theses.enc.sorbonne.fr/document1040>) qui en donne un aperçu. Sur l'aspect économique, voir notamment pour Sainte-Marie, PERRIN (Ch.-E.), Recherches sur la seigneurie rurale en Lorraine, 1935 et COUTERT (J.), « Usages alimentaires et rituels d'hospitalité d'après les rapports de droits lorrains (1300-1635) », *Histoire et sociétés rurales*, 29, 1/2008.
- 2 À part la liste du Vatican qui mentionne au onzième siècle, une abbesse Odilia, le nécrologe de Saint-Sauveur cite *Yda abbatissa sancte marie ad moniales* (15 fev), mentionnée au 17 fev dans le nécrologe de Sainte-Marie, mais ces mentions ne sont pas datées. *Belisa abbatissa* est mentionnée au nécrologe de Saint-Clément et à celui de Saint-Arnoul aux kalendes de septembre. La seule datée reste pour le moment l'abbesse Judith (en 1151).

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle



Plan des bâtiments de la citadelle en 1716. (Arsenal désigne l'ancienne abbaye Sainte-Marie, XX et XXV l'ancienne abbaye Saint-Pierre, G l'église paroissiale Saint-Jean.)

Arch. Metz EE 43.

siècle et qu'il sera nécessaire de reprendre, tous les matériaux qui subsistent encore n'ont été que peu mis à contribution. Il faut prendre la peine d'aller chercher ailleurs que dans les fonds de l'abbaye, toute la documentation disponible. Une heureuse collaboration a permis d'obtenir des Archives de l'État du Luxembourg, la reproduction de ce qui est sans doute l'unique exemplaire subsistant du sceau de l'abbaye Sainte-Marie³. Par ailleurs, les fragments de divers censiers et comptes pour la période 1331-1345, conservés par une copie du doyen Schneider, parmi les manuscrits de la Bibliothèque de Metz, fournissent un remarquable aperçu de la vie quotidienne, dans une abbaye féminine de moyenne importance, juste avant la Grande Peste. Il paraissait donc intéressant de reprendre cette documentation pour renouveler une recherche que les premières études, au dix-neuvième siècle, n'ont laissé de décourager.

3 (Archives Nat. Luxembourg, Abbaye de Marienthal, A-XXXIX n° 191, Agnès, abbesse, et le couvent de Sainte-Marie de Metz vendent au couvent de Marienthal leur bien de Schifflange, 1286, 22 janvier). Nous voulons ici témoigner à M^{me} Nadine Zeien, conservatrice, nos sentiments de gratitude pour toutes les facilités qui nous ont été accordées dans la recherche et l'obtention de ces reproductions.

Les bâtiments

Les bâtiments de Sainte-Marie-aux-Nonnains, dont les dernières traces ont disparu en 1904, sont connus par plusieurs plans généraux et de détail de la citadelle, où ils furent réutilisés comme forge et magasins dès la seconde moitié du seizième siècle. La salle du chapitre et ses peintures ont fait, dès 1834, l'objet d'une présentation à nos confrères de l'Académie royale de Metz par un jeune sous-lieutenant d'artillerie du nom de Félicien de Saulcy, qui effectuait là ses premiers pas en archéologie⁴. Une seconde communication fut faite, une trentaine d'années plus tard (1862), par Ernest de Bouteiller à l'occasion de la démolition de l'abbatiale romane⁵. Pour la première fois étaient présentées quelques bribes de l'histoire moderne de Sainte-Marie, de l'abbaye voisine Saint-Pierre, de leur transfert en janvier-février 1564 et de leur union au début de la seconde moitié du XVIII^e siècle⁶. Depuis, quelques mises au point furent faites ; la première en 1982, exploitant les notes du baron de Salis et d'Auguste Prost qui avaient relevé l'abbatiale avant sa ruine (1861), en précisait l'architecture, l'époque de construction et les principales modifications⁷. En 1997, Ilona Hans-Colas, dans sa thèse sur les peintures murales en Lorraine, commentait scientifiquement les fresques disparues de la salle capitulaire⁸.

D'après les comptes annuels, d'importants travaux concernent l'église abbatiale, le cloître et les bâtiments conventuels entre 1331 et 1345. Diverses mentions permettent en outre de préciser la topographie des lieux. Les bans

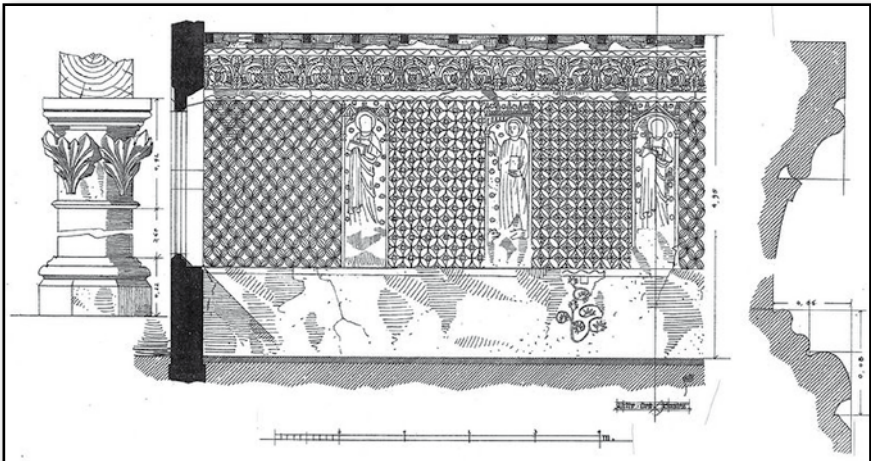
-
- 4 SAULCY (F. de), « Peintures à fresques du XIV^e siècle existant à la citadelle de Metz », *Mémoires de l'académie royale de Metz*, Metz, 1835.
 - 5 L'église de Sainte-Marie, à trois absides, mi-partie romane et gothique, précédée d'un porche à trois entrées d'architecture « presque romaine » selon la note de 1861, qui, après avoir été mutilée à la fin du seizième siècle par l'artillerie et transformée par elle en magasin puis en forges de son arsenal, a été attribuée l'an dernier, par voie d'échange, au service du génie et a disparu presque subitement cet automne pour être changée en cour et en dépendances des écuries des sapeurs-conducteurs. Tout ce qu'il a été possible de recueillir dans ses débris consiste en un fragment (linteau) orné de billettes, du tympan de l'entrée romane, vraisemblablement déjà réutilisé ainsi que plusieurs chapiteaux et culs-de-lampe du quatorzième siècle, et enfin quelques observations sur des tombes mises au jour dans la fouille des fondations d'un des bâtiments qui a pris la place de notre vieille église... *Bulletin soc. Hist. et archéo. de la Moselle*, 1861, p. 264.
 - 6 BOUTEILLER (E. de) « Notices sur les anciennes abbayes de Saint-Pierre et de Sainte-Marie et sur la collégiale royale de Saint-Louis », *Mémoires de l'académie impériale de Metz*, Metz, 1863.
 - 7 HEITZ (C.) et HEBER-SUFFRIN (F.), 1982 « Églises de Metz dans le Haut Moyen Âge » : recueil d'études, Université Paris X-Nanterre : *Cahiers du Centre de recherches sur l'Antiquité et le Haut Moyen Âge* (4-1982).
 - 8 HANS-COLAS (I.), *Images de la société : entre dévotion populaire et art princier. La peinture murale en Lorraine du XIII^e au XVI^e siècle*, Université Marc Bloch de Strasbourg, 2003, p. 1194.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle



Ancienne abbaye Sainte-Marie, face extérieure côté est de la salle capitulaire improprement désignée comme réfectoire des Templiers (détail).

*Auguste Migette, mine de plomb et rehauts de gouache, 38 x 48,8 cm, 16 oct. 1861.
Bellevoye n° 72 Musées de Metz inv. 12551.*



Salle capitulaire, relevé d'une partie des fresques mur sud (moitié est).

Wilhelm Schmitz, Der mittelalterliche Profanbau in Lothringen, Düsseldorf, 1899, pl. 10.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

de tréfonds du quatorzième siècle semblent indiquer que l'entrée principale de l'abbaye se trouve à l'opposé de l'église abbatiale, dans l'alignement de l'église Saint-Jean sur la rive ouest d'une voie dite : rue de porte Serpenoise⁹. Il faut rappeler ici que la rue du Voué, à son extrémité méridionale, s'infléchissait fortement vers l'Est, en direction de la Porte Serpenoise. Cette disposition, qui s'accorde avec la description des processions dans les chroniques messines, permet de pénétrer dans l'enclos de Sainte-Marie par la grande cour bordée de divers bâtiments utilitaires, préservant ainsi la clôture située à l'autre extrémité. L'abbaye est calée dans l'angle sud-ouest du mur de la ville, à une vingtaine de mètres de celui-ci (la zone au pied du rempart sud semble construite et habitée jusqu'au milieu du quinzième siècle); les rues qui bordent l'abbaye au SUD et à l'Ouest sont en quelque sorte des impasses, en tout cas des voies très secondaires.

L'église abbatiale est mentionnée en 1331, avec la remise en état de la verrière du Bénivout¹⁰. En 1344, les travaux concernent la charpente, le solivage et la toiture du chœur, deux tirants sont mis en place dans la nef. Enfin le chœur roman est percé de trois nouvelles ouvertures garnies de verrières; un nouveau passage est pratiqué entre l'église et le cloître¹¹. Il existe, bien évidemment, un clocher, mais rien ne permet de le situer. Composé de quatre cloches (une grosse et trois petites?), il faut sans doute placer toute cette sonnerie sur les supports solides que constitue le porche-narthex à l'extrémité ouest de la nef¹².

9 ... Menandies entre la porte Sainte-Marie-aux-Nonnains et le mostier Saint-Jean en la rue de porte Serpenoise (MBR 1279/153b).

10 2s por raparillier lai vairriere dou benit vout (*Comptes* f 4v, 1331).

11 (f 82v, 1344) 32lb a Jehan Roilon et a Pieresson de la Roche por louvrage desour le cuer, por lou plainchier et por louvrage desour la neif et por saleveir lou clostre; 70s por la crowe de l'ouvrage que nos merchandemes; por lou marchief des 32lb por II salives desour lou cuer et por 6 fessaulz (fagots, bottes) et pour aultre menuit mairien qui saferoit; (f 82v) 12s et 8d por araseir leiz murs desour la neif sanz pierre et sans chausine; 8s et 8d et maille pour chausine, por araser lez murs et ratoupeir les pertuis desour lou cuer, por les pertuis des II salives, d'escaille; 16s et demi por racoulteir desour la neif, por 11 toizes de teit; 7s por 2 cents de lettres desour la neif por lou tois; 4s et 2d por 2 milliers de broches pour lettres; 6s et 9d por 6 milliers et 7 cents et demi de clouz d'akailles, 11s et 4d et maille por 3 baxowees (baquet ou hotte, de bois ou d'osier) d'akailles, 6s por poindre lez 2 tirans desour la neif; 5s por ratoupeir lez pertuis des 2 salives desour lou cuer, areis la benoite auwe de ceans; 35s por les 3 grant fenestres sus lou cuer dou mostier de s[é]jans, por lou mairien, por lou charpentier, por lou feivre et pour les varrieres (f 27v, 1336); 7s pour metre 1 petit tirant on teitz de la neif dou mostiet; pour faire 1 nuef huix on moustiet, sus lou clostre, devant lou Benit vout.

12 3s et 7d. por une neuve batilliere an la grosse cloche; 18d por rechassier lou baitanz de la quarte cloche (voir aussi f 63v 1341); 21s auz herpentiers, auz feivres por de-cloweir et por metre jus 3 cloches que pour refaire lez jourz de fust et les boussons de feir; (f 29r) 5s por les cordes des cloches; 3s et demi pour refaire les 2 baistans; 18d pour un baiteliere; 2s pour cordes de cloches.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

Le mur entourant l'abbaye est reconstruit, ou sur certaines sections seulement conforté, les entrées charretière (grant porte) et piétonne (postis) reçoivent de nouveaux battants qui sont ferrés et vernissés¹³. Le cloître, mis hors d'eau, est couvert en solives (la fixation des lattes met en œuvre des clous à fleurettes et des clous dorés) et mis en peinture¹⁴. Le réfectoire semble être tout proche de l'église (dans l'aile en retour d'angle du cloître ?)¹⁵. À proximité se trouve logiquement la cuisine¹⁶. Le dortoir¹⁷ placé du côté nord, vers l'église paroissiale Saint-Jean, donne sur le jardin (haute cour ?). Aux côtés du « Palle » qui correspond peut-être aux appartements de l'abbesse, une énigmatique maison « à l'Espingale » est également citée¹⁸. Comme il semble exclu que l'abbaye possède dans ses murs un lieu où serait remise une machine de guerre (l'espringale étant une sorte de grosse arbalète sur roues), il faut sans doute penser à une maison où l'on dansait (?)

Une prison, dans laquelle il ne faut, sans doute, pas voir un local disciplinaire pour les moniales, mais plutôt un rappel des droits de justice dont l'abbesse est titulaire, se trouve dans « la maison à la porte ». On ne sait s'il s'agit

-
- 13 (f 82v) 25s por releveir lou mur deleiz S Jehan; (f 57v) 18s a Cointerelz por pargeteir (jointoyer, enduire) lou grant mur dou mostier devers lou Meix Chairle (jardins marâchers et éventuellement vignes, entre le mur antique et le mur médiéval du côté de la Moselle) et lou mur de la grande merchassie (écurie) et 1 teis sus lou charnier; 60s pour la ferrure de la porte et dou postis de ceans; 10s pour vernechie lai grant porte et lou portes de ceans; (f 82, 1344) por faire une nueve porte en la cour devant et nuef postis (poterne, petite porte).
 - 14 60s por leiz chinaulz de pier dou clostre (1344, f 81r); 9s a Heroul por la chenial de plonc dou clostre; 33s pour mettre autretant de lattes pointes au sallemant (sollivage) dou clostre com on y avoy merchandiet de devant, que pour 14 cents de clous a florette et pour 3 cents de clous doreis por attachier les dictes lettres; 9s et 9d por ekailles et por 1 racovetour pour racoveteir lou clostre en pluseurs leus que les charpentiers defirent; 10 lb pour la pointure du clostre laquelle coûte en fait 12 lb et demi (cf. *Comptes* f 93v, 1344).
 - 15 (f 90v) 16s a Jehan Roilon et a Pieresson de la Roche, pour tourner lou sallemant desour l'uis dou moustiet et desour l'uis dou refroitour, que n'estoit mie de lour merchandise.
 - 16 5s pour paveir l'aire de lai cuzine de clostre et por refaire 1 pont de pavement qui estoit defais on clostre et on mostiet; 20s pour 2 nueves chaudeires et por lou liier (?) pour lai cuzine dou couvent apres les viez qui y estoient jai; (f 62, 1341) 10s por paveir la cuzine dou covent, ke por l'aistre de la chaminée au cloistre.
 - 17 5s pour ratoupeir lou salement dou dorteur de lettres en pluseurs leus, ou il estoit des-joins et la paroy de sappin (f 81v, 1344).
 - 18 25s a Cointerel et as massons qui ont refait et retenu les murs dou dorteur et de devant S. Jehan qui estoient amperil de cheoir; (f 64v, 1342)... l'ouvrage con ait fait en l'osteilz de ceans... n'estoit mie ancor parfait. C'est assavoir dou Palle et des chambres et de la maison a l'Espingalle et des xaixes (chassis des fenêtres ?) on dorteur dou gerdin, dou cloistre et de la merchassie.

de la porterie de la clôture ou de l'entrée de la grande cour? Elle est citée à la suite d'une chambre forte qui, selon les pratiques du temps, doit être un local en maçonnerie, voûté, résistant à l'intrusion et surtout au feu, pour qu'y soient notamment conservés divers documents établissant les privilèges et propriétés de la communauté¹⁹.

Comme dans toute cour urbaine médiévale, qui rassemble les productions des domaines ruraux, tant en vue de la consommation interne que pour la redistribution, nous trouvons ici des granges²⁰, vraisemblablement situées sur la face nord de l'enclos, vers l'église paroissiale Saint-Jean. Il faut sans doute placer au dessus les deux « neufs greniers » cités en 1340²¹. L'équipement domanial est complété par une « merchaussie » (écurie). Remise à neuf en 1337, elle est pourvue de deux nouvelles mangeoires et de deux râteliers²². C'est vraisemblablement ici que sont placés deux chevaux (souvent renouvelés), ainsi que le palefroi et le roncín, signalés dans les comptes²³. D'autres dépenses mentionnent le maréchal appelé pour ferrer les chevaux (f 40), pour les soins à prodiguer à l'une des bêtes, pour « donteir » (dresser) le poulain nouvellement acquis (f 25v). C'est ici également, ou dans quelque dépendance voisine, que des porcillons (f 39v), dont on ignore le nombre, sont mis « en xouz » (en la soue), deux fois l'an « à l'entrée des avens et l'autre a quarame prenant » vraisemblablement pour être engraisés des eaux de la cuisine et, soit revendus, soit abattus, ce qui semble être le cas du porc²⁴ et du bœuf, acquis chaque année, mais dont on ignore les circonstances d'abattage. Aucun pressoir n'est signalé (les raisins sont

-
- 19 70s et 7d pour faire une fort chambre an lai maison a lai porte, por mettre prixons se mestier estoit; 25s por lai geole a mettre seans, por charpentier, por massons, ke por les autres kostenges.
- 20 La grainge de s[é]anz, ou on met les faxins = les fagots (1336, f 27r).
- 21 10s pour retenir l'angleie dou grant mur de la grange de ceans per devers Saint Jehan, en pierre en chassine et en savelon; (f 53v, 1340) 3s et demey pour faire des bandes et pour les verrillons des fenestres des greniers de ceans; 19s por releveir les murs dou most[ier] de S. Jehan, de s[é]ans et por lou mur de lai grainge de s[é]ans ou on met les faxines; 8s por mairien, por lettes et por teules, ke por les ovries por releveir lou teit de sus les degreis dou grant grenier, que estoit affondus; 17lb por les 2 neuf greniers de seans, as massons, as charpentiers, as recouvours et as feivres que soignent tout; 4 lb 11s et 8d pour paiver lou grant grenier de céans en simant, en chassine et en 2 grans teis et en 16 plainches ke li falloit, ke por les ovriers ke firent lou dit paivement. (f 62r, 1340) 100s por les degreis et por lavanteit ke por tout louvraige devant lou selier et pour releveir les fenestres dou grenier, ke por 2 uxeries de blanches pieres et les 2 uxes neuves de fust et por la ferrure.
- 22 (f 40v, 1337)... terreir la marchaucie et por morteileir a jointes lettes; nueves maingeuers et... 2 nues reteilz.
- 23 52 quartes davoinne por les 2 chevalz de s[é]anz, por une anee antiere (f 18r); vente de la graisse et du cœur du vieil cheval blan; 5s a Howart lou saillier, por atticier une celle (f 72r 1342).
- 24 6 lb et 14s por 9 pors (porcs) por lou covent.

pressés sur le lieu de production), mais un cellier dont les « vaisseaulz » (tonnes et tonneaux) et les cuves sont régulièrement nettoyés et remplacés²⁵. On pourrait sans doute déduire de la fourniture de deux meules (qui restent à payer aux meuniers et aux courtiers) qu'il existe un moulin dans l'enceinte de l'abbaye, il peut s'agir cependant de l'achat de meules destinées à l'un ou l'autre des domaines ruraux²⁶. Une nouvelle fromagerie est mentionnée, mais il est possible ici encore que soit concerné l'un ou l'autre des domaines riches en brebis. Un colombier, signe de la puissance de l'abbesse, plutôt que nécessité économique, est mentionné. Remis en état en 1335, il est repeuplé d'un cent et demi de pejon (pigeon)²⁷. Deux puits sont cités : celui du cloître et un autre, sans doute dans la basse-cour. Les cordes en sont changées régulièrement (chaque année)²⁸. À l'occasion d'une complète remise en état, la maçonnerie, la margelle (dont les fers sont scellés au plomb), la charpente, la couverture d'ardoise, la poulie et les seaux sont changés²⁹. Deux jardins, celui de la haute-cour et celui de la basse-cour sont soigneusement clôturés³⁰.

Il ressort que l'abbaye avait négocié, avec plusieurs artisans, des marchés d'entretien courant dont le montant, comme la nature, était expressément défini³¹. On relève ici un masson, un charpentier, un couvreur³², un fèvre³³, un

25 (f 25v, 1336) 20s por relieir et por raparillier les vaixelz (tonnes, tonneaux); 26s por raparillier toz les vaxelz; 18s a Jehan d'Amelle por les nueves jailles (ici : grandes cuves, mais peut avoir le sens de hotte de vendangeur, voir GODEFROY (F.), *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, au mot gerle) dou celier de sans; 20s a Perrin Houdebrant, por ferreir les dites jailles; f 20r, 1334, 24s por les jornees des charpentiers on selier de sans.

26 *Comptes* f 27v, 1336.

27 « ... que furent mis on colombier cant il fut fais nuez » (f 25v).

28 (f 83) 6s pour la corde dou puix, por une anee. Le puits du cloître, maintenu jusqu'au milieu du XIX^e s. atteignait la profondeur de 40 mètres; il se peut cependant qu'il ait été recreusé lors de la construction de la citadelle, pour atteindre la nappe aquifère de la Moselle.

29 (f 81v) 20s a maistre Vuillemin, por la charpenterie dou puix, que por la polie; 64s a Godin por coveire lou puix d'ekailles de ces coustanges; 14s pour lou plonc con fondoit az ferrures dou puix; 18d por les tines (les seaux) dou pu de clostre; 6s pour ferreir les dittes tines; 30s por blanche pieres et por raparillier les 2 puix de s[é]ans qui estoient decellés.

30 Por aticier lou mur dou gerdin, pour metre 12 liens (des chainages?) de blanche pierre; lou jardin de la haute cour (f 21v) et celui de la baice cour; (f 52r, 1340) 27s de met. pour relever lez murs de la halte cort que cheoient, ke pour le murs de la merchassie.

31 (f 90v, 1345)... a Jehan Roilon et a Pieresson de la Roche, pour tourner lou sallevant desour l'uix dou moustiet et desour l'uix dou refroitour, que n'estoit mie de lour marchandise.

32 30s au recouvrouz des teiz de sanz, por lestaie de la s jehan (f 21r, f 28r, 1336).

33 10s a Fauignon lou feivre, por ferreir les chivalz.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

varrier³⁴. Rétribués pour partie en argent, ils reçoivent également quelques dotations en vin ou en céréales.

Un siècle plus tard, le nécrologe signale une chapelle Notre-Dame, ainsi qu'une chapelle Saint-Blaise (proche du cloître). L'église semble avoir été considérablement restaurée dans la première moitié du quinzième siècle: le clerc Jehan Gillequin y contribue par un legs de 100s³⁵. Ce sont sans doute ici les mêmes travaux de reconstruction du chœur et de restauration des voûtes, que ceux commencés par l'abbesse Mahoult Faulquene³⁶. Le chanoine et prévôt de Sainte-Marie, Thierry Drouin, curé de Piennes, finance, avant 1488 (année de sa mort), le voûtement de la totalité du cloître³⁷. Simon Hensement, serviteur de l'abbaye (qui meurt en 1489) donne de son vivant 30 livres pour la restauration de la sacristie (secretarium) et lègue 40 livres mises à la disposition de l'abbesse pour les travaux de l'église; il y ajoute 20 livres pour la restauration et la mise en peinture de la chapelle Notre-Dame où il a demandé à être enterré³⁸.

La communauté

Il a déjà été dit que, pour retracer la vie de la communauté qui faisait vivre ces murs, les documents manquent à peu près complètement pour la période antérieure au premier quart du quatorzième siècle. Il n'y a pas lieu cependant d'en

-
- 34 (f 38r, 1341) por lou varrier ke retient les varrieres dou mostier et dou covent de seans; (f 61v, 1341) a Petre lou feivre por bandez, por angons (crochets, gonds), por serres, et por autres menues ferrures en l'hosteil de seans; 15s au recouvrou de s[é]ans apres les 15s kil ait resut de la terre des Wassuez (les Wassieux).
- 35 Nécrologe de Sainte-Marie (30 mai), *Johannes Gillequin clericus, qui dedit... nobis centum solidos ad refectonem nostre ecclesie*.
- 36 Nécrologe de Sainte-Marie (5 oct.), *domna Maholdis Faulquenez, olim abbatissa ecclesie nostre (1418-1452)... fecit facere edificare et reparare plura edificia intus et extra pertinencia dicte ecclesie nostre... fecit facere cancellum (chœur) ecclesie nostre totum novum et omnes votas et totam ecclesiam nostram reparare*.
- 37 Nécrologe de Sainte-Marie (7 déc.), *domnus Thiricus Drowin de Penis, olim prepositus. Et in vita sua fecit facere omnes votas integras claustris nostri. Et [dedit] unam ymaginem beate Marie Magdalene in angulo dicti claustris prope capellam beati Blasii*. Il semble, à moins que l'inscription n'ait été déplacée, être également chanoine de Saint-Pierre-aux-Nonnains, (THIRIOT (G.), *Épitaphes des collégiales, couvents...* Langres 1933, n° 362; GERMAIN (L.), « Arrancy excursion épigraphique », *Mémoires de la société des lettres*, Bar-le-Duc p. 119).
- 38 Nécrologe de Sainte-Marie (16 sept.), son testament du 5 octobre 1489 aux AD 57, H.3991. *Simon Hensement, olim servitor noster... dedit nobis ante decessum suum triginta libras metensium pro juvando et faciendo secretarium nostrum. Ac dedit nobis per suum testamentum quadraginta libras metensium ponendo in locis necessariis ecclesie nostre ad discretionem domne abbatisse. Et viginti libras metensium pro reparando et pictuendo capellam nostre domne jacentis in mura in qua capella dictus Simon sepultus est*.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

accuser les chanoinesses des dix-septième et dix-huitième siècles, soucieuses d'effacer les témoignages d'une vie jadis régulière. À en croire Philippe de Vigneulles, qui rédige sa chronique dans les premières années du seizième siècle (vers 1510), il lui avait déjà été impossible de trouver quoi que ce soit sur les premiers siècles de l'histoire de Sainte-Marie³⁹. Dom Calmet, dans sa *Notice de Lorraine*⁴⁰, reprend, telles quelles, ces informations et contribue ainsi à colporter un certain nombre d'approximations qui, comme nous allons le voir, se révèlent fausses.

Le fonds de Sainte-Marie aux Archives départementales de la Moselle conserve en dehors des documents sur les biens et domaines de l'abbaye, une centaine de documents en originaux ou en copies du seizième au dix-huitième siècle, concernant la vie régulière et spirituelle de la communauté. Outre des lettres papales, épiscopales, impériales ou royales de protection et autres procès-verbaux de confirmation d'abbeses, nous disposons notamment d'actes de réception des toutes jeunes filles appelées à devenir moniales, de différents protocoles destinés à définir le droit de présentation de « nièces » par l'abbesse et les dames, de fragments de rituels, dont celui réglant les cérémonies de réception des nièces et celui accompagnant la mort de l'abbesse puis de l'élection de celle appelée à lui succéder. Quelques documents se rapportent aux différends survenus avec les chapelains de l'abbaye, regroupés en collège canonial, aux fondations de chapellenies et d'autels, etc.⁴¹

Il est également possible d'exploiter deux sources d'une grande importance pour notre connaissance de Sainte-Marie, mais qui sont restées à peu près inutilisées. Il s'agit d'une part de l'original du nécrologe de l'abbaye⁴², dont

39 « ... aussy je ne trouve point les chartres, de leurs privilaeiges, ne confirmation, ne pareillement les lettres de donations dequoy ycelle église ait anciennement esté douée et enrichie... » Vigneulles, *Chronique*, édition Bruneau, t. I, p. 204.

40 CALMET (Aug. dom), *Histoire de Lorraine*, t. I. p. 368 ; MEURISSE (M.), *Evesques*, p. 313.

41 "Cartulaire de l'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz, (Cheltenham, 76), fragment d'original" mentionné comme tel dans *CartulR-Répertoire des cartulaires médiévaux et modernes*. Paul Bertrand, dir. Orléans : Institut de Recherche et d'Histoire des Textes, 2006. (Ædilis, Publications scientifiques). Selon *Collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, DELPIT (J.), 1847, le cartulaire du 14^e de Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz faisait partie de la collection Thomas Philipps à Cheltenham. Encore mentionné dans *Catalogue des manuscrits latins et français de la collection Phillipps acquis en 1908 pour la Bibliothèque nationale*, OMONT (H.A.) publié par E. Leroux, 1909, il s'agit en fait du cartulaire 14^e de la collégiale Notre-Dame la Ronde, aujourd'hui aux AD 57 G 1188.

42 *Nécrologe de Sainte-Marie: Martyrologe obituaire de la seconde moitié du XV^e siècle*. Lettres dominicales, 4 jours par page, nombreux jours vacants. Nom et qualité des défunts, notices non datées à l'exception des additions XVI^e-XVIII^e s. Nombreux obits de moniales, quelques bienfaiteurs. Parchemin 260 x 190 mm ; 48 ff paginés 1-96 ; rubriques lettres rouge et bleu ; reliure XIX^e s. L'édition qu'en a donné M^{me} Nicole Petit en 1984, présente quelques fautes de lecture et doit impérativement être complétée pour l'identification des personnes, (*L'Obituaire de Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz*, Paris, B.N., ms. lat. 10025 : présentation et édition - Nancy, 1984 - Mém. maîtrise : histoire : Nancy).

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

Bouteiller n'a connu qu'une traduction abrégée et assez fautive, réalisée en 1783-1786 et conservée aux Archives départementales de la Moselle et d'autre part des fragments du livre de comptes de l'abbaye pour la période 1332-1345, conservés naguère dans les collections de la bibliothèque de Metz (ms 820), perdu depuis octobre 1944, mais qui reste aujourd'hui encore accessible par la copie qu'en avait faite, vers 1939, le doyen Jean Schneider⁴³.

La fondation

La liste stationnale du VIII^e siècle mentionne, au lundi de la semaine des Rameaux, entre Saint-Symphorien (abbaye hors les murs) et Saint-Victor⁴⁴ (future église paroissiale, au sud-ouest de la cathédrale, en contre-haut de la place de Chambre), une station « *ad sanctam mariam in sinodochio* ». Le codex de Berne (ms 289)⁴⁵ rapporte au 16 mai d'une année antérieure à 875, la dédicace d'une église Sainte-Marie à Metz (*Mettis*) située « *in locello cujus vocabulum est senodochium* ». Ce « *senodochium* » semble n'être plus alors qu'un lieu-dit. En 974, le comte du palais Hamédée⁴⁶ se fait enterrer à Sainte-Marie⁴⁷ ; il semble peu probable que ce haut personnage se soit fait inhumer dans une église en ruine.

-
- 43 Comptes de Sainte-Marie, BM Metz ms 820 [70] provient des archives de l'Hôtel de ville, intégré aux fonds de la bibliothèque en 1841, perdu depuis 1944, Copie partielle : Victor Jacob (ms 1387), copie complète : Jean Schneider en 1939 (ms 1571). 93 folios ; les ff 30-35 et ff 75-93 semblent devoir appartenir à un censier, relié en 1855, selon les indications de Clercx. Il présentait de nombreuses incohérences de pagination dans lesquelles le Doyen Schneider a remis de l'ordre.
- 44 L'emplacement de Saint-Victor, rue au Blé, est occupé, aujourd'hui et depuis 1820, par l'aile sud du marché-couvert ; voir sur cette église BOUR (R.S.) « Églises messines » ASHAL 1929 et WAGNER (P.-S.) et JOLIN (J.-L.), *Quinze siècles d'urbanisme autour de la cathédrale de Metz*, 1987.
- 45 Le martyrologe de Berne est accessible dans l'ouvrage de M^{gr} Pelt consacré aux monuments de la liturgie messine du VIII^e au XIII^e siècle, Metz, 1937 p. 45-50.
- 46 Un comte du palais (un des six grands offices dans les palais carolingiens) du nom d'Hamédée est témoin dans l'acte par lequel l'évêque Adalbéron instaure la règle bénédictine dans l'abbaye Saint-Arnoul, en 942 (AD.57 H 6/1). L'inhumation intra muros est déjà pratiquée à Metz depuis l'évêque Advence qui le premier, se fait enterrer à Saint-Gall, chapelle de la maison épiscopale, en 875.
- 47 Vie de Jean de Gorze (§ 110) Une possession du monastère [de Gorze] avait été accordée... à titre de bénéfice à un certain Hamédée, comte du palais... Voilà qu'il mourut sur ce domaine, et comme celui-ci était situé tout près du monastère [de Gorze], la nouvelle parvint aux oreilles de Jean (l'abbé) à Gorze avant la levée du corps que l'on devait transporter à Metz, pour l'inhumer dans l'église de la bienheureuse Vierge Marie, *ad xenodochium*...

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

Un « *xenodochium* », lieu d'accueil pour les pauvres de passage⁴⁸, est également cité dans le voisinage d'une autre église dite « *sanctus andreas in sino-docchio* », visitée le samedi après Pâques.

L'établissement de moniales à Sainte-Marie est généralement attribué à Adalbéron II⁴⁹ et se situerait donc avant 1005. Cependant la mention de la dédicace antérieure à 875, connue par le manuscrit de Berne, ne laisse pas de susciter quelque interrogation. L'église dont la fonction hospitalière, encore attestée au huitième siècle, semble avoir disparu dès avant les dernières décennies du dixième siècle et dans laquelle se fera inhumer le comte Hamédée en 974, a-t-elle été refondée pour accueillir une communauté religieuse ? Si oui, laquelle ?

Que faire alors de la mention du nécrologe de Sainte-Marie, qui mentionne, au 13 novembre : « *Venerabilis Adelbero Episcopus metensis reparator hujus loci* » et renvoie à Adalbéron III de Luxembourg, évêque de 1047 au 13 novembre 1072, connu comme fondateur de la collégiale Saint-Sauveur (1070), où il est enterré.

On ne dispose d'aucune information sur les deux siècles et demi qui suivent. Les quelques actes remontant à cette période ne sont connus que par des copies largement postérieures et ne sont pas exactement datés. L'analyse architecturale, menée par François Heber-Suffrin, conduit à proposer la première moitié de l'onzième siècle pour l'édification de l'église abbatiale. Du même coup, la charte – que d'aucuns estiment falsifiée – d'Adalbéron IV (1097-1117),

48 La matricule est le rôle qui recense les divers bénéficiaires des services de l'église locale, le responsable de sa tenue est le matricularius (ce qui donnera par la suite marguillier); les autres trouvent un gîte au *xenodochium* avec les hôtes pauvres de passage. MGH 75, t. II, p. 411.

49 *Vita Adalberonis* § 12. Il y avait à l'intérieur de la ville de Metz un petit hôpital très ancien, très pauvre et très vil, à la seule exception qu'il avait été dédié au nom de la bienheureuse Marie... avec quelle splendeur il fit réédifier les édifices pour l'amour du Christ et de la mère du Seigneur Christ, avec quelle abondance de richesses il enrichit les servantes de Dieu assemblées là pour célébrer la louange du Créateur éternel, l'histoire en offre le témoignage. (GOULLET (M.) et collaborateurs). *Vie de l'évêque de Metz Adalbéron II* par Constantin, abbé de Saint-Symphorien in *Lotharingia XIII* (d'après BNF 5294, 1^{re} moitié du XI^e siècle, provenant de Saint-Symphorien). La tradition messine ne sait rien de la légende mosane de Sainte-Marie de Metz accueillant la communauté de bénédictines chassée de l'abbaye de Hastière sur la Meuse, (fondée dans la seconde moitié du IX^e siècle par Wigéric comte de Bitbourg), après que celle-ci eut été incorporée à l'abbaye de Waulsort (possession de l'Église de Metz). Cette légende, rapportée en dernier lieu par Guillaume Gazet, chanoine et historien d'Arras, au début du XVII^e siècle (*Histoire ecclésiastique du Pays-Bas*, Arras, 1614), repose sur les nombreux documents fabriqués ou falsifiés pour justifier, dans leur lutte séculaire, des droits et prérogatives respectifs de ces deux établissements enclavés l'un dans les terres de l'autre.

datée du 8^e jour des calendes de mars 1111, rapportant l'union de Saint-Simplice à l'abbaye Sainte-Marie, sous Thierry II (1005-1047), à l'occasion de la translation des reliques de sainte Sérène⁵⁰, concerne vraisemblablement un édifice que l'on vient tout juste d'achever de (re)construire.

La minceur des renseignements dont on peut disposer pour cette période a conduit à l'élaboration de fables par Vigneulles⁵¹ auquel Meurisse, Dom Calmet et le R.P. Hélyot⁵² ont emboîté le pas ; relevons qu'elles étaient déjà considérées avec méfiance par les Bénédictins de l'Histoire de Metz. Elles font de Sainte-Marie une fondation et une annexe de Saint-Pierre-aux-Nonnains et expliquent ainsi leur dépendance commune vis-à-vis du duc de Lorraine. En fait, rien dans l'histoire des deux abbayes, ne confirme un quelconque lien de dépendance de l'une à l'autre⁵³, jusqu'à leur fusion, en 1762/63, pour former le nouveau Chapitre royal de Saint-Louis. Philippe de Vigneulles, le premier, présente un document de 1151, qui attesterait de l'antique dépendance de l'abbaye Sainte-Marie vis-à-vis du duc de Lorraine⁵⁴. Il convient de s'attarder quelque peu sur ce problème. La charte de 1151, encore conservée dans le fonds de Sainte-Marie-aux-Nonnains (AD57 H 3987), atteste bien du don fait par le duc Mathieu, d'une maison à Judith, abbesse de Sainte-Marie de Metz ; par contre, c'est par un second acte, daté de la même année, que le duc confirme la donation faite à l'abbaye de Vergaville, par un chevalier du nom de Bernulfé, partant pour la croisade, de huit manses de terre qu'il tenait en fief du duc. Mathieu, comme duc de Lorraine est voué de Saint-Pierre de Metz (par le biais de la vouerie de Remiremont), il porte ce titre dans la confir-

50 Copie moderne, éditée par POIRIER (J.-F.), « Notice sur l'ancienne paroisse de Saint-Simplice de Metz », *JGLGA*, IV, 2, 1892, p. 169-170.

51 Vigneulles, *Chronique*, édition Bruneau, T. I, p. 225.

52 *Histoire des ordres monastiques, religieux et militaires, et des congrégations séculières de l'un et de l'autre sexe...*, Paris, Nicolas Gosselin, 1714-1719.

53 Lors de la construction de la citadelle, il fallut déloger les deux abbayes. On apprend à cette occasion par les procès-verbaux que l'abbesse de Saint-Pierre et celle de Sainte-Marie (toutes les deux à ce moment-là étant filles de la maison d'Haussonville) sont effectivement sœurs, non pas seulement en religion, mais au sens séculier du terme, Saint-Pierre ayant regrés sur Sainte-Marie, c'est-à-dire que l'abbesse de la première pouvait prétendre succéder à l'abbesse défunte ou retirée de la seconde.

54 « ...Et aultre chose je ne trouve de ladicte église escript; car, par nonchailance ou aultrement, ont les lettres esté perdues ou desrobées... Et ne se trouve point la proppre certaineté du temps que ce fut fait; ne aussy je ne trouve point les chartres de leurs privilages ne confirmation ne pareillement les lettres de donations dequoy ycelle église ait anciennement esté douée et enrichie. Sinon de une seulle lettre de aulcuns dons, dont la teneur s'ensuyt. Icele lettre dit ainsy en substance que: « en lan de l'incarnation Nostre Seignour mil cent LI, Mahue, par la graice de Dieu, duc de Loheraigne et marchis donna pluxieurs dons à l'esglise Saincte-Marie comme il est contenu es lettres et es chartes qui de ce sont faictes et en présence de plusieurs nobles hommes de son païs et du temps qu'Etienne estoit evesque de Metz, et regnoit l'abbesse Judith, comme les lettres plus au long le contiennent. ».

mation qu'il fait de la cession de terres⁵⁵ à Sainte-Marie de Vergaville que nous venons de mentionner. Cette fondation de moniales bénédictines à 4 km au nord-est de Dieuze, était en effet primitivement placée, elle aussi, sous l'invocation de Sainte-Marie ; ce qui explique sans doute la confusion, faite par Vigneulles, avec l'abbaye messine du même nom. Il semble en outre que les terres mentionnées provenaient en premier ressort de Saint-Pierre de Metz et que le duc les tenait par « droit de son advocatie » ce qui explique la présence de cet acte dans le cartulaire de Saint-Pierre (BnF. Lat 10027, f 7). Si l'on ajoute que l'abbesse qui régnait alors sur Saint-Pierre de Metz et Remiremont s'appelle également Judith, on peut concevoir que notre chroniqueur se soit quelque peu emmêlé. Tous ses suiveurs, qui n'ont pris la peine d'aucune vérification, ont continué de colporter son erreur.

Toute question, quant à la dépendance de l'abbesse de Sainte-Marie de Metz vis-à-vis du duc, est définitivement levée par la charte d'Adhémar de Monteil du 7 novembre 1345⁵⁶ concernant la cessation des empiètements des officiers épiscopaux sur les terres des abbayes bénédictines de la cité. En contrepartie, celles-ci devront fournir à l'évêque, chaque fois qu'il part en guerre, un char à quatre chevaux avec les serviteurs nécessaires pour le conduire. Les six grandes abbayes d'hommes et Sainte-Glossinde doivent chacune fournir un tel service, par contre Saint-Pierre et Sainte-Marie, moins riches, devront se cotiser entre elles deux pour fournir le char et le service demandé. Il est précisé qu'en cas de guerre de l'évêque contre la cité de Metz, rien ne sera exigé d'aucune des abbayes situées à Metz ; et qu'en cas de guerre entre l'évêque et le duc de Lorraine, seules les abbayes de Saint-Pierre et de Saint-Martin bénéficieront de la même exemption⁵⁷. Il faut insister sur le fait que cette exemption ne mentionnant aucunement l'abbaye Sainte-Marie, on ne peut être plus précis dans l'affirmation qu'il n'existe donc aucune dépendance de Sainte-Marie vis-à-vis du duc de Lorraine⁵⁸.

55 Le duc de Lorraine, Mathieu 1^{er} (1139-1176) fait don d'une maison à Judith, abbesse de Notre-Dame de Metz. Mathieu confirme que Bernulf, chevalier partant pour Jérusalem, a donné en pur don à l'abbaye de Vergaville huit manses de terre qu'il tenait en fief du duc, sur le ban de Vergaville. DUVERNOY (E.), *Le Duc de Lorraine Mathieu 1^{er} (1139-1176)*, 1904, voir au catalogue, les actes n° 23 et 24, p. 172-173.

56 Catalogue de la vente Emmery n° 724 : Charte par laquelle Adhémar, évêque de Metz, déclare les abbayes de l'ordre de Saint-Benoît de la même ville, exemptes de sa juridiction temporelle à charge qu'en cas où lui et ses successeurs seraient en guerre, elles lui fourniraient deux voitures, exceptées à l'encontre de la ville de Metz et autres y rappelées. L'exemplaire de Saint-Symphorien (chaque abbaye ayant eu la sienne) est édité dans *HMB IV*, Preuves, p. 106-111.

57 ... contra dominum ducem lotharingie, abbas et conventus sancti martini et abbatissa ac conventus sancti petri monasteriorum... nobis vel successoribus nostri ministrare nulltenus tenebuntur... *HMB* Preuves, IV p. 106.

58 En 1345, le duc cherchait à obtenir, dans des circonstances que l'on ignore, certaines prébendes, l'abbesse lui fit un procès : (f 87v, 1345) 5 escus pour lou plait que nous avons contre lou duc de loherainne pour lez prevendes quil ampetreit (empetrer : réclamer, chercher à obtenir).

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

Pour en conclure des informations transmises par Philippe de Vigneulles, encore une fois relayées telles quelles par Meurisse et dom Calmet⁵⁹, il convient de retoucher l'étymologie, plus que douteuse, qu'il donne du Bénivoult, lieu-dit proche de l'abbaye⁶⁰ et qui tient probablement son nom de la présence d'un Christ en croix placé sur le mur de l'abbatiale. Le chroniqueur explique en effet « Begnivoul » par vœu béni (voul begni), alors que son origine est à rechercher dans *benignus vultus* (Sainte Face)⁶¹. Le crucifix sur le mur de Sainte-Marie existait encore à la fin du quinzième siècle; la cérémonie des vœux, quant à elle, n'eut jamais lieu à l'extérieur⁶². Une telle représentation existait également dans le cloître de la cathédrale, à l'entrée de l'église Saint-Pierre-le-Majeur (= li major), devenue Saint-Pierre-aux-Images (= l'imageur) et dite également Saint-Pierre-a-Voult (vultus).

État économique de l'abbaye

Les comptes des collecteurs apostoliques pour 1327 et 1360 permettent d'approcher les réalités économiques auxquelles l'abbaye dut faire face⁶³ au début puis dans le second tiers du quatorzième siècle. En 1327, le collecteur apostolique signale que l'abbesse de Sainte-Marie, les abbés cisterciens de Villers et du Pontiffroy, ainsi que quelques prieurés ruraux se sont excusés (*excusaverunt*). C'est-à-dire que les communautés citées présentent un motif recevable pour ne pas acquitter l'impôt pontifical. Il en fournit même la raison : elles ont subi de graves dommages au cours de la guerre : « *excusaverunt se propter paupertatem quia combusti fuerunt tempore guerre* ». Par contre, les abbesses des deux autres abbayes de bénédictines de Metz : Saint-Pierre et Sainte-Glossinde sont taxées

59 « ...en ce temps ou environ, fut fondée en Mets une très excellente et noble religion de dames, auprès de l'église de Saint Pierre aux dames, nommée Sainte Marie... En ce lieu par grant dévotion se rendirent plusieurs nobles gentilles filles vierges et extraites de noble lignie... firent ung petit oratoire auquel fut mise l'image de Jhesucrist pendant en croix, comme il est encor de présent. Et à ce crucifix, au nom de celui qui est lassus, faisoient icelles saintes vierges ung voul sollempnel et béni de tenir et garder chasteté et sainte religion. Et pour l'amour de ce voul begni et fait benignement, tout le lieu et toute la rue fut appelée et est encor de présent le begni voul; et encor par celle raison, plusieurs bonnes et simples femmes appellent yceluy crucifix saint Begnivoul. » I, 225, voir aussi CALMET (Aug. dom), *Notice de la Lorraine* 1756 et 1840 (2^e édition).

60 Le Benivout (ou Benit vout) est cité dans les bans de tréfonds, comme lieu-dit ou comme rue, dès 1267. Les comptes de 1331 (fol 4v^o) signalent la réfection de « lai vairiere dou benitvout » qui pourrait être la verrière du transept sud de l'abbatiale et tenir en fait son nom d'un autel dit « du crucifix » placé dans l'église, en dessous de ce vitrail. Voire d'une crucifixion figurant sur le vitrail lui-même.

61 L'archétype de ces représentations en Occident est encore vénéré à Lucques (Italie) sous le nom de « Volto Santo ».

62 Selon le Rituel de la réception des nièces et celui de la confirmation des abbesses (copies 16^e)

63 DORVAUX (N.), Pouillés, 1902, p. 4 et suiv.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

chacune à 100s⁶⁴. Doit-on entendre que les domaines ruraux, qui fournissent la majeure partie de leurs revenus à ces établissements, ont été dévastés, ou faut-il prendre le motif de l'excuse consigné par le collecteur apostolique, au pied de la lettre et tenir pour assuré que ces établissements ont été en partie détruits (brûlés ?) au cours de la guerre de 1324 ou de la guerre civile (Commune de Metz) qui s'ensuivit et qui dura jusqu'en 1326⁶⁵. On connaît l'âpreté des collecteurs et il faut sans doute admettre les raisons qu'ils donnent. Nous sommes d'autant plus incités à le faire, qu'un tel incendie expliquerait et les raisons de la perte de la majeure partie des archives de Sainte-Marie antérieures au premier quart du XIV^e siècle et les grands travaux de reconstruction rapportés par les comptes de l'abbaye à partir de 1331. Si les établissements religieux situés dans les environs de la cité, en dehors des murs, ont très vraisemblablement pu subir des dommages plus ou moins lourds du fait de la guerre, Sainte-Marie est le seul établissement *intra muros* à présenter cette situation de ruine. Tout cela laisse croire que l'abbaye a été dévastée par l'insurrection. Relevons cependant que les chroniques et les autres sources narratives ne disent rien d'un tel événement.

La situation, 30 ans plus tard, est quelque peu différente. Selon les comptes de Jean de Heu, pricier de Metz et collecteur apostolique pour les subsides, levés en 1360, sur le clergé de la ville et du diocèse⁶⁶, les plus taxés du diocèse sont le chapitre cathédrale (26 florins 8 gros) et les abbayes de Gorze, Saint-Arnoul, Saint-Symphorien et Saint-Vincent, taxées à 21fl 8 gros chacune. Les bénédictines de Vergaville sont taxées à 10fl, comme les abbayes Saint-Clément, Saint-Martin de Glandières, Hornbach et les collégiales Saint-Sauveur, Saint-Arnoul, Saint-Thiébaud. Sainte-Glossinde est taxée à 8fl, comme N-D la Ronde. Sainte-Marie émerge à 5fl, comme Herbitzheim, Craufthal et Freistroff. Saint-Pierre à 3fl, comme Hesse, Neumunster et Saint-Jean de Bassel. Aucune ne paye *integram*. Il apparaît ainsi dans les comptes du collecteur, qu'il faut additionner les contributions de Sainte-Marie et Saint-Pierre pour fournir l'équivalent de la somme demandée à Sainte-Glossinde ; ce qui confirme les dispositions de la charte de 1345 concernant la fourniture des chars à l'évêque.

64 Vergaville, la plus riche des abbayes de femmes du diocèse est taxée à 8 lb. (=160s.). Le chapitre de la cathédrale est taxé à 50 lb. Des quatre abbayes d'hommes de la ville, les abbés de Saint-Vincent et de Saint-Symphorien, doivent chacun 10lb.; l'abbé de Saint-Arnoul et celui de Saint-Clément, s'excusent en raison de leur pauvreté.

65 Les insurgés, qui avaient pillé les maisons des patriciens absents, manifestaient une aversion particulière à l'égard de la famille Grogmat. Dès le début de la guerre, celle-ci était en butte aux exactions populaires. La chronique, parlant du saccage de la demeure du père de Jacques Grogmat près de Sainte-Ségonne, déclare « qu'ils l'eussent volontiers tué, s'ils l'eussent trouvé » (Chronique de Jacques Dex, p. 294-295). L'abbesse de Sainte-Marie était alors, et depuis 1314, Perrette Grogmat, la sœur de Jacques Grogmat. L'abbaye a dû alors être incendiée en partie. Il est possible que le colombier de l'abbaye ait été abattu en cette circonstance. On ne sait ce qu'il advint de la communauté en ces temps troublés.

66 *Vatikanische Urkunden*, II n° 1391 : Comptes du 11 juillet 1357 au 20 novembre 1361.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

Les principaux domaines de l'abbaye : Sillegny, Orceval, Rozérieulles, Sommy sont, dans les comptes (1332-1346), l'objet d'importants travaux. On reconstruit dans les années 1340, l'église, le pressoir, le moulin, la bergerie, les granges... À ceci s'ajoute sans doute quelque accident climatique (grand coup de vent) qui semble être survenu dans le second tiers du XIV^e siècle. On constate en effet dans les comptes que certains travaux de reconstruction ou de confortement des bâtiments de l'abbaye, à la fin de la première moitié du quatorzième siècle, comme la réédification de murs effondrés ou près de l'être, sont mis sur le compte d'un « grand vent »⁶⁷.

Il apparaît ainsi que le premier tiers du quatorzième siècle fut certainement, pour Sainte-Marie, une période difficile. Les bijoux de l'église avaient dû être engagés et ne seront rachetés qu'en 1340⁶⁸ ; les fruits des prébendes n'avaient pas été versés pendant un certain temps, l'arriéré sera payé entre 1331 et 1344⁶⁹. Remarquons cependant que « por la tres grant, urgent et besoignante necessiteit de elle et de son esglise », l'abbesse avait dû en 1314, affermer à Jean, dit lou Maiour, (Jean Le Maire) « citain de Mes », divers biens que l'abbaye possédait à Sillegny, Pournoy et Orceval. Ce bail fait « pour toute la vie [du preneur] et encore quatre ans après son décès », passé avec le consentement et sous le sceau de Renault de Bar, évêque de Metz (1302-1316), montre que dès avant la guerre de 1324, la situation de l'abbaye n'était pas des plus florissantes⁷⁰. Les comptes, pour la période 1332-1346, attestent que malgré une situation économique favorable, la mense conventuelle reste généralement en déficit⁷¹. En 1345, le budget de l'abbaye semble enfin présenter un excédent mais celui-ci

67 (f 19v) 58s et demei, por refaire les murs de s[é]lanz, que cheurent... par lou grant vent ; 2s et demei a Cointerel por les 10s kil nos demandeit dou damage, kil dixoit que li grans vans li avoit fait seans.

68 (*Comptes* f. 39r), 11 lb et 14s, por racheteir les juwelz dou mostier.

69 *Comptes* (f 3v, 1331) 27 lb 3s et 9d, por les arrieraiges des dames de tout le tant com elles furent sans provendes et que nos avons en escrit par pieces combien que chacune en ait ressut ; (f 7r, 1331) Ce sont les arrieraiges com ont departit as dames et que nos avons mins par pieces combien ke chascune ait ressut et que nos avons mins an despens an gros ; (f 29v) 37 lb 3s 9d et maille, por les arrieraiges des dames... ; (f 87v) 4 lb et demei por les 25 lettres des prevendes faites par tabellion... (*Comptes*, 1344).

70 Charte de 1314, en français, connue par une notice du catalogue de la vente des Archives du collège d'héraldique, Paris, 1866, n° 182.

71 1332, 28 août, Laure Grogmat, créance de 28 lb. 16s 5d. de Messins. (f 12r) ; 1335, 7 mars, l'abbesse, créance de 6 lb. 2s (f 16r) ; Geoffroy Grogmat, créance de 18 lb. 15s (f 16r) ; 1336, 19 mars, le même, créance de 52 lb. 18s 6d. (f 22r) ; 1337, 24 juillet, le même, créance de 6 lb. 8s (f 28v) ; Geoffroy, chanoine de Sainte-Marie et Hugues, curé de Sillegny, créance de 39 lb. (f 28v) ; 1338, 23 mai, l'abbesse, créance de 2 lb 17s (f 41v) ; 1333, 3 juillet, l'abbesse et Geoffroy Grogmat, créance de 59lb. 5s (f° 45r) ; 1340, 23 juin, l'abbesse, créance de 11 lb 14s (f 46r) ; 1342, l'abbesse, créance de 3 lb (f 64v) ; 1344, 2 août, l'abbesse, créance de 8 lb. 10s (f°74v) ; 1345, 23 juillet, l'abbesse, créance de 10 lb (f 93r).

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

reste très modeste avec 3lb 10s 1/2d (*Comptes*, f 91v-92r). D'après ces mêmes comptes, l'abbesse, dame Perrette Grognot, fait régulièrement des avances au couvent, pour la nourriture notamment ; les parents de l'abbesse : sa sœur Laure, son neveu Geoffroy prêtent de l'argent à l'abbaye, qui leur abandonne certains revenus⁷². Pendant ces années difficiles, l'abbaye réussit cependant à entretenir ses moyens de production, entreprend même de grosses réparations, voire d'importantes reconstructions sur les moulins, pressoirs et bergeries de ses domaines. S'y ajoutent le gros entretien et parfois la reconstruction d'églises comme celles de Sillegny, d'Orceval, de Rozérieulles et à Metz même de Saint-Jean, de Saint-Simplice et de sa chapelle dans le cimetière. Ces travaux sont rendus possibles par la vente des excédents de vins et de céréales. Cet état quelque peu précaire n'empêche aucunement l'abbaye d'acquérir des domaines parfois importants qui lui permettent d'arrondir et d'organiser des propriétés plus anciennes. L'abbesse n'hésite pas ici encore à mettre à contribution les ressources de sa propre famille, laquelle moyennant la concession de droits divers pendant plusieurs années qui s'ajoute au remboursement des sommes prêtées⁷³, accepte de prêter les sommes nécessaires⁷⁴.

Cette situation de précarité perdure jusqu'à la fin du Moyen Âge⁷⁵. Sainte-Marie n'est cependant pas le plus mal loti des établissements religieux de la ville. L'abbesse possède, outre des cens en ville, quelques maisons peu nombreuses il est vrai et vraisemblablement localisées au voisinage immédiat de l'abbaye⁷⁶,

72 Geoffroy notamment se paie en 1336-37 sur la dîme de Corny (*Comptes*, f 28v); voir aussi SCHNEIDER (J.), *Metz...*, p. 304 note 53.

73 Voir notamment le compte fais lou mairdy devant feste s Benoît en quarame par 1335 ans : a celle jornee meisme demorames nos devant abbausse et covent, a signor Joffroit Grognot 52 lb 18s et demei » (f 25v).

74 (f 29v)...Cest li costange dou ban ke nos aquesteimes a Prenoy (Pournoy-la-Grasse) sanz les 100 et 50 lb que nos eumes de la femme Boiliawe et toz sanz les 50 lb que li sires Joffroit nos presteit ; 50 lb que nos donons a signor Joffroit quil nos presteit pour lai moiet de Prenoy ke nous acheteimes ». En 1331, Henry de Chérissey, écuyer, cédait à l'évêque de Metz, Adhémar, ses droits sur la maison forte de Vergney (Verny), sur la ville et ses autres dépendances. Vers la même époque, Louis de Vergney vendait à l'abbesse de Sainte-Marie de Metz, le fief de Pournoy-la-Grasse, du consentement de son oncle, Henry de Chérissey.

75 En 1405, selon la taxe sur les chevaux (*HMB*, Preuves t. IV p. 546) Sainte-Glossinde doit fournir 4 bêtes, Saint-Pierre, 5, Sainte-Marie, 4. En 1445, l'emprunt pour la guerre contre le roi de France et le duc de Lorraine taille 50 lb sur Sainte-Glossinde ; 40lb sur Sainte-Marie et 15lb sur Saint-Pierre. En 1527, lors de la répartition de la taxe de 1 500 florins sur le diocèse : Sainte-Glossinde est taxée à 80fl, Saint-Pierre, à 75fl, Sainte-Marie, à 40fl (BM Metz, ms 914, f 277).

76 Une maison située « en la rue Saint-Hilaire » est mentionnée en 1251, l'abbaye selon les comptes (1331-1345) paie un cens aux hospitaliers, il s'agit très vraisemblablement d'un cens dû naguère (avant 1314) aux Templiers, dont la commanderie était au voisinage immédiat de l'abbaye

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

des propriétés rurales⁷⁷ et le droit de patronage sur 7 paroisses du diocèse dont Saint-Simplice (qui compte parmi les plus riches de la ville et paye une contribution de 3fl 4gr) et Saint-Jean-à-Neufmoutier (qui paye 1fl *cum diminuenda*), Sillegny, Rozérieulles, Orceval, Loignes et Corny⁷⁸. Les ressources de l'abbaye proviennent de la vente de céréales : blé, avoine (1780 quartes en 1345) et vins provenant de ses domaines (environ 6000 hl en 1345), de l'affermage de terres, moulins, pressoirs, tuileries, étangs... ; de divers cens et droitures en argent (210lb), de la vente de la laine des bergeries de Sillegny et Orceval, des cerises de Pournoy, etc... on voit ainsi que l'essentiel des revenus provient de domaines situés au sud de Metz, dans la basse vallée de la Seille. Ceci explique que l'abbaye se soit abonnée aux péages du pont de Magny et de la porte Serpenoise⁷⁹.

Si l'abbaye consacre des sommes importantes à la remise en état de son outil de production, d'autres sommes parfois considérables témoignent que celui-ci lui coûte fort cher en frais d'enregistrement⁸⁰, frais judiciaires, dédommagements⁸¹, cens⁸² et contributions diverses. Outre les procès pour contrer les empiètements de diverses seigneuries : en 1334, contre le prévôt du Pont à Mousson, pour Arry ; contre Jehan de la Soine, curé de Corny, pour la mai-

77 Notamment à Prenoy lèz Chairixey (Pournoy-la-Grasse) : 18 feux, 113 grosses bestes, 126 menues bestes, le moitrier labbauce, 60 berbix ; à Sommy : 1 feu, 6 chivalz, 10 bestes cornues ; Sillegny : 22 feux, 110 bestes à cornes, 65 chivalz, 97 porcelz (Paul de Mardigny, « Dénombrement début 15^e ». MAM 1855, p 431)

78 Propriétés qu'il faut comparer avec les droits et possessions des autres abbayes de bénédictines dont Sainte-Glossinde qui compte également un collège de 4 chanoines (dont un prévôt) et exerce le droit de patronage sur 14 paroisses (Saint-Gengoulph, Ars, Vilcey-sur-Mad (Prény), Fleury, Maxstadt, Hayange, Semécourt, Lemoncourt, Villiers, Amance, Angincourt, Hagéville) ; comme avec Saint-Pierre qui compte un collège de 4 chanoines (dont un prévôt) et patronne 17 paroisses (Saint-Vy, Lesse, Talange, Herstroff, Bazoncourt, Saintoncourt, Bayonville, Vandelainville, La Neuveville (devant Nancy), Bouxières, Norroy, Prény, Maidières, Vandières, Arrancy, Pierreviller, Pierrepont, Juvigny).

79 3 quartes [de wayn] por les passaiges de porte *Champenoize* et dou pont a Maigney (f 77r, 1344)

80 12d por lou clerq que escrit lou jugement de la wairentixe Francois Topat ; 12d pour les amans à mettre ansamble por lou cens que nos acheteimes a Hanrekeil ; 13 lb et 11s pour lou chainge de l'argent dessus dit pour la menoie ke se chainget par les status de la ville ; 6 lb et 4s et demei por lou consoil des amparleis, ke pour lou sallaire des amans et pour lou luier des clers que firent les escrits et por les couretiers (courtiers) ; (f 85v, 1345)... quairtes donneis por deu a li maison a tous jours maix, que sont nouvellement aquasteit sus heritaige que geit on ban de Pournoy et d'Orcevalz par escrit en airche.

81 Tels que soins apportés à un valet du prévôt de Prény, ayant reçu une plaie d'un serviteur ou sur les domaines de l'abbaye : (40s et 20s a un valet de la duchiet qui ot une plaie ke san voloit plaindre au prevot de Prineit, et ce les paiai les maistres ke les wairit et lor despens car ils furent seans 3 semaines et plus).

82 4s 8d et maille por Sainte Glossenne pour lou cens de noeil.

son de Saulny ; en 1345, contre le duc de Lorraine, au sujet des prébendes ; en 1334, devant le tribunal du Maître Échevin pour l'appel (tenour) contre Collignon Drowin, pour Sillegny⁸³ ; contre l'abbé de Saint-Arnoul au sujet de la dîme de Pommérieux, l'appel en 1338, devant le tribunal du Maître Échevin, contre l'abbesse de Sainte-Glossinde⁸⁴, et d'autres encore dont on ne connaît pas l'objet : contre Burnaire ; sur un litige à Mondercange (Luxembourg) en 1344⁸⁵, les comptes relèvent les sommes versées au Pape, au légat, à l'évêque pour solliciter l'intervention de la Curie pontificale⁸⁶, pour contribuer à la construction d'un mur autour de Delme, pour la suppression des gardes épiscopaux sur les terres des abbayes, pour le dixième, pour la fourniture d'un char⁸⁷. On relève égale-

-
- 83 (f 87v, 1334) 37s et demi por despens fais por lou plait d'Airey contre lou prevot dou Pont, quant li sire Nicole Baudoche i fut. (Sur les droits de Sainte-Marie à Arry voir COUDERT (J.), *Pitance ou ripaille ? Usages alimentaires et rituels d'hospitalité d'après les rapports de droits lorrains (1300-1635), Histoire & sociétés rurales*, 29, 2008, pages. 13-40) ; 62s por lou plait que nos avons contre lou sire Jehan de la Soine, curei de Courney que nos plaidioit de lettre de Rome par devant labbeï de S. Mansueif de Toul, pour ceu quil vouloit panre demme an notre maison de Sanney ; (f 87v, 1345) 5 escus pour lou plait que nous avons contre lou duc de loherainne pour lez prevendes quil ampetreit ; (f 20v, 1334), 8s au clerck Gillat Ruece qui escrit les perchamins des tesmoignaiges que nous eumes contre Collignon Drowin pour lai tenour ; (f 25r) 10s por 10 perchamins que nos donames a 10 trezes por lou jugement que fut randus por nos contre Collignon Drowin. (Voir *Jugements* 14^e, n° 320 : il n'est pas permis de faire paturer les bestiaux de Loiville dans le ban de sillegny 1335).
- 84 (f 29v) 6 gros tournois, a Merate lou clerck, pour lou plait que nos eumes contre labbeï de S Arnol, pour la demme de Pemereulz. ; (f 40v, 1338) Por lou plait de Sainte Glosenne, 2 florins roialz et 8s par consoil et 10s au clerck qui escrit les tesmoignaiges ; 6 gros por lou clerck qui escrit les 3 perchamins de la tenour ; (f 55v) 1 florin de Florence que li clers ot por les perchamins... dou maistre echaving, contre labbasse de Sainte Glosenne, par Gennot Symon ; 4s au clerck ke fist les perchamins dou jugement contre celle de Sainte Glosenne. (Voir *Jugements* 14^e, n° 409 ou 425).
- 85 (f 25v) 39lb a Burnaire, kil nos covint paier par lou jugement dou maistre esxaving ; (f 81v), 1344, 20s lou plait de Metecanges ; (fol 87v) 4 lb et demi por... pluxours aultres lettres faites pour lou plait que nous avons eu a Metecange.
- 86 (f 63v, 1341) 6s et demi por une burle d'Avignon, que nos feimes apoteir, por semondre des gens dont nos ne poienz estre paieez ne avoir raixon devant les ordenaires (=l'evêque) de ceste ville. ; 4s pour les messaige laipoustoile (=le pape) ; 5s as messaigier de court que vint de pairt lapostole ; (f 55v) 21 gros tournois pour lou messaige laipoustoile ; 17 gros tournois por les messaige lapostole ; 12 gros tornois pour les messaiges lou pape a 2 fois ; 2 gros pour le liegaul (=le légat) d'Avignon (f 81r, 1344).
- 87 12 lb a laveque pour la closure de Deime ; (f 86, 1345) 30 lb de mt pour levesque pour lai paix qui ait estei faite de nos et dez aultre abbeies por ceu quil ne doit plux metre nulles wairdes en nos grainges ne an nos maison ; 6 petis florins mis avec les aultres abbeies por lou plait dou deixime... levesque ; (f 19r) 4s por la wairde lavesque que wardet a Prenoit ; 5s pour les wardes lavesque ke furent à S Jeure ; (f 87v) 4 petis florins pour lai paix dou dit deixime que li eveque demandoit ; (*Comptes*, f 50r) 8lb 5s a monsignor lavesque quant il fut en France, pour 1 cher.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

ment que l'abbaye doit payer sa part du coût de la paix de 1343⁸⁸. Le clergé de la cité est en effet considéré par le Magistrat messin, comme n'importe lequel des bourgeois et manants, dont il garantit la sûreté, tant des personnes que des biens, par sa justice, sa milice, ses remparts. Il lui paraît donc naturel d'imposer son autorité par la contrainte si nécessaire à l'ensemble des habitants quel que soit leur état ou statut. Les produits de ses domaines ruraux que l'abbaye introduit en ville, la rendent passible du paiement de certains cens et droits⁸⁹. Les tentatives des établissements religieux pour s'en dispenser, en invoquant franchises et immunités, sont rapidement jugulées comme en témoigne la crise survenue en 1373-1376 à cause d'une alliance contractée entre la cathédrale, les collégiales de Saint-Sauveur et de Saint-Thiébaud et les sept abbayes bénédictines de la cité. Les Treize avaient banni Pierre Toppet (Pierre Toupat ?) religieux de Saint-Clément et les abbesses de Sainte-Marie et de Saint-Pierre, après être entrés par force dans les abbayes. La réponse de l'évêque ne s'était pas fait attendre ; le 20 juin 1373, il lançait l'interdit sur la ville⁹⁰. Après 23 mois de suspension des offices, mais surtout des mariages, baptêmes et enterrements et alors que la cité faisait appel contre l'évêque en cour de Rome, un traité, que facilitait le don de 5000 francs d'or offert par la cité pour la levée de l'interdit, permit de rétablir le calme dans la cité.

La communauté de Sainte-Marie-aux-Nonnains

Le sceau atteste de la capacité juridique de la personne physique ou morale qui l'appose ; c'est donc un élément majeur de l'existence civile de la communauté. Le sceau de l'abbesse Agnès (Burnequin ?)⁹¹(circa 1274-1290) et

88 (f 71v, 1343) 33 lb de met por 40 escus d'or por la landefrite (landfriede). Il s'agit ici de la Commune Trèves de Lorraine, signée le 23 octobre 1343. (SCHNEIDER (J.), Metz, p. 443 et sqq.)

89 4 lb et demi por lou cens de la ville por noeil ; 4 lb et demi por lou cens de la ville por lestaie de la s Jehan ; Item une quairte pour lospital (le droit de quartage sur le blé des dimes et des propriétés que les abbayes de moines noirs et de nonnains étaient tenues de payer (Jugement de 1330, *HMB.*, t. IV, p. 61. Preuves).

90 Avec une certaine exagération sans doute, mais il était important de stygmatiser un tel crime, la sentence épiscopale dénonce « habitationes insuper religiosarum dominarum abbatiarum monasteriorum Sanctae Glodesindis, Beate Marie Virginis et Sancti Petri metensium publice cum violenta intraverunt et bona ac res monasteriorum eorumdem in eisdem habitationibus reperta violenter rapuerunt extraxerunt et eas et eorum monasteria eisdem bonis et rebus taliter extractis de facto spoliaverunt ». *HMB* IV, Preuves p. 290 et MEURISSE (M.) *Evesques*, p 522.

91 Il est possible de proposer l'identification de l'abbesse Agnès ou Anels, titulaire du sceau, avec Agnès Burnequin, mentionnée au nécrologe de Sainte-Marie à la date du 12 septembre : « *domna Agnes Burnequin olim abbatissa hujus ecclesie nostre* » et qui ne peut trouver place dans la suite des abbesses du 14^e s.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle



Sceau et contresceau de l'abbaye.

(AN Lux, Abbaye de Marienthal, A-XXXIX, n° 191, 23.01.1286).

celui du couvent de Sainte-Marie-aux-Nonnains authentifient un acte de vente d'une terre à Schifflange, du 23 janvier 1286, conservé aux Archives nationales de Luxembourg⁹². Le sceau de l'abbaye, reprend le même type hagiographique

92 Cartul, 8, 130 (B olim A') Reg. (Wurth Paquet, XVI, 66, n° 70 (B), Van Werveke, N, éd., Cartulaire du prieuré de Marienthal. Premier volume: 1231-1317, publié d'après les documents originaux, Luxembourg, 1885 (Publications de la section historique de l'Institut R. G.-D. de Luxembourg, 38 (16). Le sceau de l'abbesse Agnès, (navette: 48-30 mm), porte: « + S AGNET ABBISSE S MAR AD MOIAL' MET... », l'abbesse debout, avec la crosse et le livre. Le sceau du couvent (circulaire: diam. 50 mm): « [S]. COVENTV. SCE MARI. MONIA. » avec une Vierge à l'enfant, assise sur un trône, à droite une croix; le contre-sceau, (diam 31 mm): « + S SECRETI SCE MAR AD MONIALES MT », avec l'image, dans le mode minimal, de la crèche avec le seul enfant Jésus accompagné de l'âne et du bœuf. La confirmation épiscopale fournit le sceau de l'évêque Bouchard d'Avesnes: navette, c. 58-45 mm: « S. BOVCHARDI DE HANOIA. D APLICE. SEDIS. GRA. METEN. ». L'évêque debout de face; en haut de chaque côté de la tête, une étoile; dans le champ à senestre une aigle, à droite un lion rampant; Contre-sceau (29 mm): « SECRETVM BOVCHARDI DE HANOIA. » le lion rampant de l'écu Arch. de Luxembourg, originaux sur parchemin avec trois sceaux, en cire verte, à double queue de parchemin (ANLux, Abbaye de Marienthal, A-XXXIX n° 191, 23.01.1286).

de la Vierge à l'enfant que celui utilisé à la même époque par le chapitre cathédral de Verdun, l'abbaye Sainte-Marie de Vergaville ou l'abbaye de Wadgasse⁹³.

Le couvent : l'abbesse, les dames et les nièces

C'est à partir d'Alix de Magny, élue en 1293, que les documents transmettent avec certitude, le nom de famille de l'abbesse. Il se confirme ainsi que de la fin du treizième jusqu'au milieu du quinzisième siècle, l'abbesse – comme la majeure partie des dames – est issue des lignages du patriciat messin⁹⁴. Dès avant 1428, paraissent des Francomtoises, comme Isabelle de Juvigny⁹⁵ – en fait de Gevigney comme l'écrit justement le registre de la taille de 1445 – (localité de l'arrondissement de Vesoul, Haute-Saône) et qui ne doit en aucun cas être identifié avec Juvigny/Meuse; lui succède sa sœur Jeanne, puis de 1504 à 1513, Huguette d'Yvoire (Ivory, deux branches signalées à Salins et à Poligny,



Sceau de l'abbesse Agnès.

(AN Lux, *Abbaye de Marienthal*, A-XXXIX, n° 191, 23.01.1286).

- 93 COLLIN (H.), « Sceaux de l'histoire lorraine », *Lotharingia*, 1, Nancy, 1988, n° 230, 272 et 283.; pour le sceau de Wadgasse (<http://www.archives.cg54.fr/Document/SE/Dossiers/Sceaux/SceauxDoc10.htm>)
- 94 Perette Grogat (dame Perratte, abbaice depuis 1314 (?), bans 1336/113, 880); 1343/156; 1345; Agnelz Eulecol, bans 1355/3121; 1355/83; 1361/17, meurt en 1363; Agnès Xaving, 1353; Collette Louve, 1360; Jennette Grogat (1364), 14 juin, élue et confirmée en 1365 (Johannetta abatissa, *Vat.Urk.* II, n° 1466, bans 1367/69; 1378/512; Briatte Marcoul, 1385; Perrette Eulecol, 1404, bans de Pâques OM, 218, bans d'août OM, 609; Jeannette Eulecolz, abbesse en 1402, 1404 bans d'août, OM 609, 1414; Mahoult Faulquenel, élue et confirmée en 1418, 1434, Arch. Metz, II 13).
- 95 Elle est mentionnée comme moniale dès le 31 janvier 1428 (AD57 H.4006 copie début XVII^e). Un membre de cette famille est moine de Luxeuil (*Domnus Johannes de Juvegney*), monachus de Lussu in Burgundia (nécrologe de Sainte-Marie, 9 fev). Une autre Isabelle de Juvigny est nonnain de Sainte-Marie en 1523 (Jugements du M-E, n° 2177)

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

Jura)⁹⁶. En 1513, l'abbesse est à nouveau une Messine : Françoise, fille de Jehan Chaverson, seigneur de Montoy, citée comme moniale dès 1494⁹⁷. Ensuite, et jusqu'à la fin de l'autonomie de la cité, ce sont principalement des Lorraines, d'ailleurs souvent apparentées aux Francomtoises de la génération précédente, qui peuplent l'abbaye et en sont nommées abbesse⁹⁸.

L'abbesse est issue du groupe des moniales qu'elle sera appelée à diriger. Selon le cérémonial de 1360, la date pour l'élection de la nouvelle abbesse est prise dès la fin du service religieux de l'abbesse trépassée⁹⁹. Après l'élection, deux « gouverneresses » dirigent la maison en attendant la confirmation de l'élue ; celle-ci a lieu dans l'église abbatiale, par le ministère de l'évêque ou, plus souvent à la fin du Moyen Âge, par celui de l'évêque suffragant, son *vicaire in pontificalibus*, en présence de l'abbesse de Saint-Pierre (qui prend place devant Notre-Dame-du-Mur) et de celle de Sainte-Glossinde (qui prend place devant le crucifix) (= le béni voul ?).

Selon les comptes, l'abbesse, seule bénéficiaire et seule ordonnatrice de l'ensemble des revenus en argent et en nature de la communauté – la manse ne faisant l'objet d'aucun partage – doit cependant veiller à l'exacte distribution, chaque mois, de l'argent des prébendes¹⁰⁰ et des mailles¹⁰¹, à la distribution du pain, de

-
- 96 Isabelle de Juvigny. 1444 (registre de la taille), 1445 (Arch. Metz CC 620) ; contrat de pension du 14 février 1466 ; 1464, Jeanne de Juvigny, élue et confirmée en 1468 (Arch Metz II 70) ; Huguette d'Yvoire (Yvori), mentionné dès avril 1496, élue abbesse le 1^{er} août 1504 (H.3991). « Le 18^e de novembre (décembre ?) 1513 morut dame Uguette abaise et fit on élection de dame Françoise Chaversson qui fuit tantost sacrée abbesse... » (Husson, *Chronique*, p. 286). La liste des moniales co-signataires d'un accord en 1528 mentionne : Jehanne de Saint Bassemmes, Lyon d'Augier, Jehanne d'Haraucourt, Claude d'Haraucourt, Marguerite de la Tour, Bernardine de Saint Bassemmes, Jeanne de la Tour, Catherine de Mont Saint Liegier, Florentine du Plexy, Contesse de la Tour. On relève là le nom de plusieurs familles francomtoises.
- 97 Françoise, fille Jehan Chaverson, 1494, Arch. Metz II 134.
- 98 1530, Claude de Haraucourt. Éluée en 1531, « En ladite année meisme (1531), le jour en la saint Marc, on ait acoustumé de chescun an faire en ladite cité une procession generale, en laquelle les religieuses des convents des monaistères de l'ordre de saint Benoît avoient acoustumé d'aller à ladite procession, comme les religieuses de Sainte Glossine, de Sainte Marie et de Saint Pierre aux nones ; et n'y furent point lesdictes religieuses, pour ce qu'il n'y avoit point d'abbasse esleue au convent de Sainte Marie. » (HUGUENIN, *Chroniques*, p. 835) ; en 1550, Blanche de Haussonville lui succède.
- 99 Pour une abbesse sur son lit de mort et cérémonial à suivre pour une dame sur son lit de mort (dévolution de ses biens) et extrême onction, copie seizième du cérémonial, remis à jour du temps de Perette Louve (vers 1360) AD 57.
- 100 Le samedi ou le lundi, à la fin ou au début de chaque mois, 49s et 10d, puis 52s et 2d, sont partagés entre les dames, soit environ 2s par mois et par dame, si toutefois, chacune perçoit un égal montant.
- 101 181b et 15s, pour les mailles les dames, pour une anee entiere, pour 25 dames (f 58v, 1339) ; (f 53v) 181b por les mailles ; por 24 dames (soit 1s et ¼ de sou par dame et par semaine). La maille correspond à ½ denier.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

l'argent pour acheter la viande¹⁰², du vin, à la distribution hebdomadaire du blé pour l'ensemble de la maison¹⁰³ et de l'avoine pour les chevaux¹⁰⁴. Il faut y ajouter les chaines de dames. Dotation coûteuse, car revenant à plus de 16s la pièce¹⁰⁵.

Les comptes mesurent exactement les dépenses de nourriture, avec un grand souci du détail, au point que la mention du décès des dames apparaît avec le décompte exact des dépenses de nourriture et les fournitures diverses qui leur avaient été personnellement affectées. Il semble par ailleurs qu'il faille différencier ici : les dames, le couvent, la chambre, la mesnie. Si les Dames¹⁰⁶ désignent exclusivement les moniales ; le couvent rassemble l'abbesse, les dames et les nièces, à l'exclusion des chanoines et des laïcs de la domesticité, la chambre semble être davantage une unité de vie et d'affectation de diverses ressources en fonction du nombre de personnes qui la composent, qu'un lieu du couvent ; la maison (maisnie) désigne l'ensemble des personnes placées sous l'autorité de l'abbesse.

102 (f 28v, 1336) 10lb et 8s a lai cellereire por la viande dou covent, por 1 anee antiere, 16s lou mois qui ancommansait a feste s Jaique et s Cristoffe (25 juillet).

103 Comptes de 1331, 52 quairtes (de wain) por la maisnie de sanz (une quarte = 50 litres), la semaine.

104 (f 16r, 1334) nos contames (reddition des comptes) lou mairdy apres les bures (1^{er} dimanche de carême) kant il ot a milliaire 1334. Et a celle jornee meisme demoront on dovant et doit on ancor a Madame 6lb et 2s de messins. Et elle nos doit parcignier (parsoigner = fournir) juscai la S Clément en may an xeuwant. Et ancor de la S Clément en may en iuscai feste S Jaike et S Cristofe, nous doit elle parcignier de pain et l'argent por la viande et li vins, doit durer iuscai nowelz (noel) et doit encor soignier bleif por la maisnie et avoinne por les chivalz iuscai la dite feste s jaike et s cristoffe, ne de nulles autres choses plus ; (f 22v, 1336) se doit Madame parcignier lou covent et la maisnie juscai la S Jaique et S Cristofle, de pain, de viande et de vin juscalz as novelz et ce doit parcignier la maisnie et paieir lour lowier de ceste anee et de lavoinne por les chivalz, juscai lai s remey, et les autres choses que sont contenues si dezour doit ancor faire madame... ; (f 41v, 1337)...Et doit Madame soignier prevande por lou covant et por lai mainie iuskes a la feste s Jaike et s Cristofe prochainement venant, et dou vin doit elle soignier tant soulement juskes a novelz, et totes rexuwes et totes receptes ki apertiennent à la dite maxon sont Madame l'abause sans part d'autrui, en iusque a la feste S Jaike et S Cristofe ; Cest compte fut fais lou sabmedi londemain de la Magdelainne [23 juillet 1345]. Madame doit parsoigner lez prevandes por lez dame en jusques à la S Remy et les maisnies et les chevalz.

105 15lb 4s et demeï, por les chainxes des dames ; (f 25v) 13lb et 13s, por les chaines les dames (sans lou chainse Ydette) ; (f 21r) 14lb et 3s et demeï por les chaines les dames. La chainse est un vêtement ou sous-vêtement, long, arrivant au-dessous du genou, voire plus long encore, serré au col et aux poignets, de toile fine et vraisemblablement ici de lin. Il était distribué chaque année à chacune des dames.

106 Du latin *domina*, en général, ce titre est lié à la mention « *monialis et professa* ». Il s'agirait donc, dans la majorité des cas, d'un titre religieux qui revenait aux moniales qui avaient fait profession et par là entraient définitivement dans la communauté.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

La nourriture du couvent incombe à l'abbesse. Un versement de 16s par mois, effectué vers la fin de chaque mois¹⁰⁷, n'est pas explicite, le contexte pourrait suggérer des dépenses courantes de nourriture. D'autres distributions faites par l'entremise de la cellérierie semblent coutumières et se rapporter à certaines fêtes ou occasions¹⁰⁸; des ingrédients sont nommés qui peuvent entrer dans la confection de mets choisis¹⁰⁹, la consommation de viande (bœuf, porc, volaille) apparaît comme des plus régulières¹¹⁰. En outre, les pitances qui, à l'origine, désignaient une amélioration de l'ordinaire : trois plats au lieu de deux, ou des plats plus riches, ont rapidement pris un caractère coutumier et il faut sans doute y voir un repas offert au couvent par l'abbesse¹¹¹. De neuf occasions citées en 1336¹¹², elles passent à sept en 1340. Elles sont dues « à l'Assumption nostre dame, à la Dedicaisse¹¹³, à la Toz Sains, à Noiel, à Madame Sainte Sérène

107 *Comptes* ff 20r, 21r, 21v.

108 (56v, 1340; f 72r, 1342) 4s pour 12 gelines lou jor de *Circumdederunt* pour lou covant (dimanche de la septuagesime 9^e dimanche avant Pâques, il s'agit d'un repas festif avant l'entrée en Carême); 21lb et 12s a la selierie dou covent, por 144 quartes de froment, 3s la quarte, que furent despartis as dames par la celerie dou covent (f 3v, 1331), 4s por la chair que fut mise an la porree a l'entree des avens par lou covent; 15s la celleriere, por les fromages des avens; 15s a la celleriere, por les floivons (floods de Païques = flavon), flacon ou encore floon, flovon : flan ou tarte recouverte d'une couche épaisse d'œufs au lait, mêlés de sucre ou de fromage. (en usage en Lorraine, Pays Wallons et Franche Comté notamment). S'y ajoutent encore (f 40v, 1337) 10s por les 2 mandeis dou Grant jeudy (les cérémonies du lavement des pieds pour les moniales, puis pour les pauvres le Jeudi Saint ?), (f 17v, 1334) 8 quartes de wayn por les 2 mandeis l'un a Toz Sains (Toussaints) et l'autre a S. Lucie (13 décembre). On ne sait dans quelles circonstances intervenait certaines distributions : 5s et demi por une quarte de froment pareit (froment tamisé ?) por lou covent; 70s por 20 quartes de pois, 3s et demi la quarte, por lou covent, et doivent estre delivreiz a la celleriere par taille (partie d'une redevance perçue en nature par l'abbaye ?).

109 5s et 7d et maille, por 18lb damandes por lou covent; 5s et 3d pour 18lb d'aimandre pour lou covant, 4d et maille lai livre, aquises juste avant le Carême, ces amandes entrent dans la préparation du « blanc mangié » des jours maigres.

110 5s a la celerie dou covant, pour acheter de lai chair por la viande con ne poit recouvrer de jotte (pot-au-feu ?).

111 Vers 1600 encore, selon une copie plus récente (AD 57, H 3995), la prébende des moniales consistait en : 24 francs messins par an; 6 repas avec nos servantes; à Noël : 10 livres de bœuf plus les chandelles; à Saint-Benoît : un pain; le Jeudi saint : un hareng plus une pinte de vin; chaque dimanche de Carême : une carpe; à Pâques : un quarteron d'œuf; à Saint Martin : des côtelettes et deux poules; à Pentecôte : deux charrettes de bois.

112 (f 28r, 1336) 45s por 9 pitances a covent, que nos ancommansames a doneir la vigile de Païques ot 1 an.

113 Placée ici entre le 15 août et le 1^{er} novembre, la dédicace ne peut être celle de l'édifice du neuvième siècle, rapportée au 16 mai par le martyrologe de Berne, il doit donc s'agir de l'église du onzième.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

(23 février), ai Paikes, et a la Pentecouste »¹¹⁴, une autre pitance, due le jour des comptes et d'une valeur double, semble être la preuve que l'examen et la reddition des comptes s'effectuent en présence de toutes les dames réunies autour de l'abbesse¹¹⁵ et peut-être encore d'autres participants.

L'abbesse est la seule dignitaire, on ne connaît plus de prieure – pourtant mentionnée encore au douzième siècle avec la *prepositua* de la déclaration des droits de Sillegny (AD57 H4013) – ni trésorière, encore que les comptes soient quelquefois rédigés à la première personne du singulier.

Une cellérierie est souvent citée dans les comptes, mais ce n'est qu'un office, occupé à tour de rôle (chaque année ?). On connaît le nom de trois dames qui gèrent vers 1340-1342, l'approvisionnement de la communauté¹¹⁶.

Un recueil manuscrit de la Bibliothèque Vaticane, ayant fait partie des collections de la reine Christine de Suède¹¹⁷ conserve (f 38) une liste du début du onzième siècle donnant le nom de 27 moniales (*sanctimonialium*) et de 8 converses (?). Il s'agit très vraisemblablement de l'ensemble de la communauté de Sainte-Marie¹¹⁸. Selon G. Blennemann, le couvent aurait rassemblé une vingtaine de moniales, au milieu du quatorzième siècle. Les comptes permettent, à travers les distributions en argent et en nature, de préciser très exactement leur nombre. De 1331 à 1341, on dénombre très régulièrement 25 dames (plus l'abbesse, mais sans compter les nièces). Elles ne sont plus que

114 (f 58v, 1340) 25s por les pitances ai 7 fois, por lou couvent, cest assavoir: a l'assumption nostre dame, à la dedicaisse, à la toz sains, à noiel, à madame sainte serene, ai paikes, et à la pentecouste.

115 On compte ici 10s (soit le double de la somme consacrée aux autres pitances) pour la pitance lou jor dou compte (f 55v, 1339).

116 (f71v, 1342) 14s 4d moins à la mezuieire (mesoyère) dou tans Peratte Hesson; 14s a Jaikemin Bailsaine lou bouchiet, pour Hesson apres kelle ot dantree kant elle fut celerie; (f73v, 1342) paiet a Bailsaine lou bouchiet por chair por lou covant, kant dame de Laitre estoit celerie; 35s ancor a bouchiet... a tans dame Jakemate.

117 Analysé par BETHMANN (L.) Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde, Band XII. et WIEGAND, „Ein Nonnen-Verzeichnis der Abtei Saint. Marie in Metz“, *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte und Altertumskunde*, 1 (1888/89) p. 268.

118 « *Hec sunt nomina sanctimonialium S. Marie Mettensis: Odila abbatissa. Eremberga. Lekardis. Rilindis. Albegundis. Geila. Adelbulgis. Richildis. Adelbulgis. Ida. Liutcardis. Vuereburgis. Fastrada. Geila. Hildegard. Conegundis. Hersindis. Ermentrudis. Odilia. Geila. Berta et soror eius Matfrid. Anna. Ermengardis. Liutgardis. Adelaidis. Hitta item Hildegardis. Engeleua. Gertrudis. Adheburgis. Heluidis. Hathuidis* » (soit 33 noms). Les sœurs introduites par item, pourraient-elles être des converses ?

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

23 en 1342 (f 77r), 22 en 1344 (f 80v)¹¹⁹ et 21, puis momentanément 20, en 1345 (f 89v). Elles sont 22, à nouveau, en 1345¹²⁰. Plus tard, leur nombre ira sans cesse s'amenuisant. En 1528, la communauté ne rassemble plus qu'une dizaine de moniales; elles sont 8 à la fin du dix-septième siècle et 3 au moment de l'union des deux abbayes¹²¹. Leur nombre est en effet étroitement tributaire des revenus de la maison et de la valeur accordée aux prébendes. Enfin, si on peut se poser la question de leur existence, dans les deux premiers siècles de la fondation de l'abbaye, il n'est jamais fait mention, au milieu du quatorzième siècle, de sœurs converses.

De nombreuses dames apparaissent dans les bans de tréfonds de la ville (suivi des mutations immobilières), il s'agit parfois de fondations pieuses, mais on peut y trouver quelques ventes d'immeubles; ce qui signifie que les dames disposent toujours de la capacité de vendre et d'acheter en leur nom propre et qu'elles ont conservé la propriété de biens¹²². En 1339, Marguerite de Laitre, nonnain de

119 Sont nommément citées: Lorette de Moielain et sa suer; Jaikette, katherine, Jehenne et Marguerite; Marguerite de Laitre et ses 2 nièces; Jennette de la Ferteit et sa nesse; Lukette Goule et Jennette d'Euville, leur 2 nesses et Peratte Bon; Poinsette et Anel; Marguerite Makaïre et les 5 de sa chambre; Lorette Aixie et sa nesse; Dame Alixette Belamin (meurt 14 semaines après la Saint Jaques et Saint Christophe 1344, comptes de 1345, f 81v; elle meurt 8 jours devant la Tous sains d'après le compte de 1344, f 77v), Marguerite Rennillon est mentionnée comme déjà décédée dans le compte de 1337. Le 22 septembre 1250, une ordonnance de l'évêque Jacques de Lorraine, fixe à 30 le nombre des Dames de Sainte-Glossinde (BM Metz ms 818, perdu, copie M^{er} Pelt aux AD57).

120 Listes des 22 dames en 1345 (AD57 3995) L'abbesse Perrette Grogat, Dame Marguerite de Laitre, Dame Jennatte d'Euville, Collatte Roucel, Jaicommatte Chaigne, Jennatte Grogat, Contasse Braidy, Perratte Hesson, Anelz Xaiving, Poinsette de Maigny, Mariatte de Laitre, Lucatte Beuri (Ruri?), Marguirite Le Maire, Cleire Abriat, Jennatte de Friaville, Marguirite Robin, Perratte Bon, Merguirite Fessault, Anne et Ysaibelz Haiche, Perratte Gueppe.

121 En 1635, les dames sont cinq; en 1668, elles sont dix plus l'abbesse; en 1696, leur nombre est fixé à huit; en 1739, elles atteignent encore le nombre de huit; mais en 1761, à la mort de Madame de Druy (peu avant l'union avec Saint Pierre, 1762), elles n'étaient plus que trois.

122 Outre les noms mentionnés dans la note précédente, les bans de tréfonds et divers actes publics fournissent le nom d'autres dames: Afelix qui meurt le mardi après l'octave Pierre et Pol 1342, Bietris qui meurt le mardi devant la Dédicace Saint Sauveur 1342 (*Comptes*, f 67r), toutes deux sont filles d'Androwat Jallée (bans de 1335/814); Jaikemate Chaigne, Mairiate de Laitre, Marguerite fille Joffroi li Maire, nonnains à Sainte Marie (bans de 1344/393-396); Mahoult, fille Fransoit le Saiblier (bans de 1361/54); Perratte Fransoit (bans de 1367/987); Marguerite Fessault (bans de 1375/268); Kaithérine Chauvelat (bans de 1398/538); Marguerite de Magny (bans de 1398/538); Colette Louve (1416, Arch Metz FF 187/12, fol 14 v, 32; 1421 AD 57 H 2920, 3); Catherine de Raigecourt (1416, Arch Metz FF 187/12, fol 14v, 32; elle meurt en 1431 id FF 188, 2 fol 7v); Dame Mahaut Fauquenel (1431, Arch. Metz FF 188, 2, fol 7 v; 1432 id FF 188, 1, fol 13, elle est abbesse en 1434); Françoise, fille Sr Jehan Chaverson (1491 Arch Metz II 134).

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

Sainte-Marie, comme officier de couvent, este en justice devant le tribunal du Maître Échevin, contre le Grand commandeur de l'Hôpital, représenté par le Maître de Pierviller, au sujet du relèvement d'un immeuble¹²³.

Les dames ont des nièces, qui en principe les remplacent après leur décès. Sont notamment citées en 1331 : Marguerite de Laitre et ses 2 nesses, Jennette de la Ferteit et sa nesse ; Lukette Goule et Jennette d'Euville, leur 2 nesses et Peratte Bon, Lorette Aixie et sa nesse (f 7r)¹²⁴.

Le mode de renouvellement de la communauté se fait par la présentation de nièces par les dames et l'abbesse. Selon l'accord conclu le 20 octobre 1345, l'abbesse, pour un temps défini, a le pouvoir de nommer deux nièces, tandis que dans le même temps chaque dame ne pourra en présenter qu'une seule¹²⁵. En 1349, au temps de l'abbesse Perette Grognat, un accord permet à l'abbesse, de présenter comme nièce, sa propre nièce Mariatte, fille de son frère Jaïque Grognat (mort avant 1335), bien qu'elle ait passé l'âge. Les conditions d'accès étaient rappelées en cette occasion : la candidate devait être de loial mariage, ne pas avoir passé l'âge de 12 ans et 2 mois¹²⁶, n'avoir aucune difformité notable au visage, défaut de membre ou vilaine maladie au corps et entachable » Il n'est donc pas question ici, comme il sera imposé plus tard, de noblesse¹²⁷, le recrutement se faisant alors presque uniquement parmi les filles du patriciat messin¹²⁸ où l'on savait très précisément qui était qui.

123 (*Jugements du M-E aux XIV^e et XV^e siècles*, n° 408 et 432) Il peut s'agir ici du cens de 11s et 2d et maille por lou cens les ospitaliers (*Comptes*, f 21r)

124 Font partie de cette même série de noms et en sont donc les exactes contemporaines (f 7v) : Lorette de Moielain et sa suer ; Jaikette, Kaitherine, Jehenne et Marguerite ; Marguerite Rainnillon ; Poinsette et Anel ; Marguerite Makaire et les 5 de sai chambre. La chambre Madame (l'abbesse) se compose alors de 6 moniales, de 2 enfans (?), du signour Joffroy et du garson (?). L'une des moniales ci-dessus prénommée Kaiterine pourrait être Catherine de Jandelaincort « trepassée lou ior de l'anrignuel (l'an reueuf) 1334 » (f 17r).

125 Selon SCHNEIDER (J.) (*Metz...* p. 458, note 34 qui renvoie à Mos., H. 3995), le même régime semble avoir existé à l'abbaye de Sainte-Glossinde (AD 57, H. 4094/8) ce qui est confirmé par la transaction passée en 1392 entre l'abbesse Marguerite du Fayt et les Dames au sujet de la réception des nièces (BM Mrtz ms 818, perdu, copie M^{gr} Pelt aux AD57).

126 Cette disposition d'âge ne semble pas avoir toujours été respectée. Des veuves ont sans aucun doute été admises, comme le laisse supposer un Jugement du M-E pour 1450, mentionnant une dame Lucatte, nonnain de Sainte-Marie, estant en justice pour son fils Jacomin.

127 Le 29 mai 1528, l'abbesse permet à Florentine du Plessys de recevoir une novice « gentilfemme » (H.3995/2).

128 On relève cependant quelque moniales issue non plus du patriciat mais de la bourgeoisie comme Jacomette, fille Martin l'orfeivre, en 1418 (*Jugements du M-E 15^e-16^e*, n° 1441).

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

Certains auteurs du dix-neuvième siècle ont cru pouvoir rapporter que les abbesses et les nonnes de Sainte-Marie étaient enterrées à Saint-Symphorien hors les murs. C'était, semble-t-il, effectivement le cas pour Saint-Pierre-aux-Nonnains pendant le Haut Moyen Âge. Encore faut-il se poser pour cette dernière abbaye, la question du respect de cette pratique avant que Saint-Symphorien en ruine et abandonné dès avant la fin du neuvième siècle (882 ?), ne soit rétabli vers 995. En ce qui concerne Sainte-Marie, il faut rappeler que la fondation de l'abbaye est contemporaine, à quelques mois près, du rétablissement de Saint-Symphorien. Le cérémonial de Sainte-Marie (vers 1360)¹²⁹ qui énonce : « ...Et la [dame], délivre on a deux religieux de Saint-Symphorien qui la mettent en terre » indique seulement que ce sont des religieux de Saint-Symphorien qui président généralement aux obsèques et à l'inhumation, vestige sans doute de l'implication des moines de Saint-Symphorien dans la direction spirituelle des moniales avant le treizième siècle. Cette pratique n'est cependant pas sans exceptions. En 1345, on sait par les comptes (f 85r) que les Augustins reçurent 14 quartes de grain pour avoir chanté les obsèques de Poincette de Magny. Il ne peut plus être ici question de l'interdit romain d'inhumer les morts au milieu des vivants qui fut respecté à Metz jusqu'au milieu du neuvième siècle et l'on sait que l'église dédiée à Sainte-Marie a servi, dès avant la fin du dixième siècle, à l'inhumation du comte Hamédée. Plusieurs inhumations sont par ailleurs signalées dans l'église et des sarcophages y furent découverts en 1904¹³⁰.

Si la clôture semble assez lâche¹³¹, l'ordre règne cependant dans le couvent, malgré une quasi-absence de l'autorité diocésaine¹³². L'exemple de Sainte-Marie s'opposerait donc aux remarques traditionnelles selon lesquel-

129 Ordinaire fait du temps d'Isabelle de Juvigny, qui recopie un teste plus ancien comme l'indique la mention « et le fit faire dame Colette Louve, le 25 novembre 1360 » (AD 57 H 3994/1, copie XVI^e-XVII^e s.).

130 Le 6 février 1904, découverte d'un sarcophage avec son occupant en robe de bure devant l'hôtel du gouverneur c'est-à-dire à l'emplacement de l'église. D'autres découvertes de sarcophages furent faites lors de la démolition de l'église en 1861 (BOU-TEILLER (E. de), *Notice*), puis lors du nivellement du site de l'abbaye (actuel square Giraud) comme le montrent, en l'absence de tout compte rendu de fouille, les photographies prises à l'époque.

131 Lorette Aixie et sa nièce s'absentent un mois entier en 1331 ainsi que le mentionne le compte qui s'applique à défalquer cette absence des sommes qui leur sont dues pour leur entretien (f 7r).

132 La première contestation conservée concernant la juridiction épiscopale date du 16 mai 1481. George de Bade, évêque de Metz, ayant voulu visiter l'abbaye de Sainte-Marie; Jeannette de Juvigny, abbesse, s'opposa à cette démarche qualifiée de « nouveauté ». L'acte d'opposition, rédigé par Henry de Bioncourt, notaire apostolique, mentionne que « c'était une chose inouïe que le dit révérend Père en Dieu ou ses prédécesseurs, évêques de Metz, eussent fait dans le couvent aucune visite. » il ne reste de cette tentative que l'acte d'opposition. On ne sait donc ce qu'il en advint.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

les les monastères de bénédictines s'ouvraient de plus en plus à un mode de vie canonial. Les renseignements sur l'organisation interne de Saint-Pierre-aux-Nonnains¹³³, où les religieuses disposaient, dès le douzième siècle, de prébendes, confirment l'attachement de la communauté du quatorzième siècle aux exigences de la vie claustrale. Sans doute la rigueur ne semble pas excessive mais il faut rappeler que ces communautés ont une vocation d'accueil des cadettes des familles de lignage, qui peuvent y jouir d'un refuge paisible, à l'abri du désordre et du déshonneur ainsi que d'une vie sans aucun doute largement plus facile que celle de nombre de leurs contemporaines, même en milieu urbain

Chanoines, moines de Saint-Symphorien, curés de Saint-Jean et confesseurs

À Metz comme ailleurs, il existe dans chaque abbaye de bénédictines, un collège de 4 chanoines (dont un prévôt) nommés par l'abbesse. Ces quatre clercs stipendiés y forment un chapitre particulier. Dans celui de Sainte-Marie, ils disposent le plus souvent d'un autre bénéfice (cure, chapellenie, prébende dans une autre abbaye féminine¹³⁴, voire dans le prestigieux chapitre cathédral). Ils sont chargés de la célébration des offices (dimanches et obits), mais un chapelain est également mentionné¹³⁵. Ils sont dits hebdomadiers, chacun étant de service une semaine à tour de rôle, mais ils ne sont pas en charge, à Sainte-Marie du moins, de l'encadrement spirituel des moniales qui ont recours pour les confessions aux Prêcheurs ou aux Augustins¹³⁶ et pour les messes d'enterrement des dames¹³⁷ et de l'abbesse, au curé de Saint-Jean ou à un prêtre de

133 Voir BLENNEMANN (G.), *le nécrologe du livre du chapitre de l'abbaye Saint-Pierre-aux-Nonnains de Metz* (BNF lat. 10028).

134 *Joffridus de Boinvillers, canonicus Sancti Petri et nostre ecclesie*; li sires Joffrois, prestes chanone de st Pierre as nonnains, cité dans les bans 1344/402, 1336/10, 1337/473, 1344/522.

135 Sr Genecit, chapelain (bans 1361/242) ainsi que « Dediet Thiriat, jadit cure de Cille-gney et chapelain de lesglise de sceans, mentionné au nécrologe de Sainte-Marie le 19 mai, mais cette référence peut être du début 16^e, n'est pas précisément datée.

136 (f 71v, 1343) 30s az Proichours et as Agustins, ke sont confessors de ceans; 2 muues (muids) et demey de vin ke nous lor donnons en vendanges; (1337) 10 quartes au Proichours, pour les confessors. Le couvent des Prêcheurs fut fondé en 1226, les bâtiments en furent dévolus à l'abbaye Sain-Arnoul en 1552, les Augustins ne sont pas signalés à Metz avant 1260. On ignore tout des pratiques antérieures.

137 Les comptes de 1334 font connaître les 21 quartes de wayn et 6 muids versés « a 3 de nos chonones por les 2 dames trespasées » (f 17v, 18r) et ceux de 1337 font connaître la rétribution (3 quartes et demei de wayn) accordée à un des chonones « qui chante pour Marguerite Rennillon », il peut s'agir ici d'une messe d'obit (service annuel).

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

Saint-Symphorien¹³⁸. Un *sacerdos et prebendarius* de Sainte-Marie du nom de Letaldus, connu par le nécrologe de Saint-Sauveur (28 sept.), ne devrait pas être postérieur au douzième siècle, mais s'agit-il bien ici d'un chanoine chargé de dire l'office ? L'abbaye doit une pension à un moine de Justemont¹³⁹, pourrait-il s'agir ici de leur directeur de conscience ?

Les prébendes des chanoines comportent des distributions en argent et en nature¹⁴⁰. Les comptes mentionnent en 1331, le procès alors tout récent intenté par les chanoines à l'abbesse¹⁴¹ et qu'il faut peut-être replacer dans les difficultés économiques traversées par la communauté au début du quatorzième qui

138 On connaît quelques-uns de ces chanoines : en 1269, Sire Symon le prestre, de Nesselrue, *MBR* 1269/317 ; en 1279, Sire Baduyns li prestres, prevos de Sainte-Marie *MBR* 1279/1314 ; en 1288, Sire Badewins, prestres, *MBR* 1288/64 ; en 1298, Sire Richars, chanone, *MBR* 1298/162 ; en 1331, Nicolle Rojaies (Rojairs) (Comptes, f 2v) ; Jaikemin Garnier (Comptes, f 5r) ; en 1344, Sire Henri prestes chanoine, bans 1344/18 et AD 57 G 449 (vers 1344) : Henry, prêtre, chanoine de l'abbaye de Sainte-Marie et chapelain de Sainte-Croix en Taison, à Metz devise et ordonne la fondation d'une chapelle à l'autel de Sainte-Catherine dans l'église Sainte-Croix et en attribue le patronage au doyen de la cathédrale ; En 1336, Sire Joffrois prêtre chanoine, bans 1336/10, 1337/474 ; en 1384, Sire Jehans de Noweroy, prévôt, bans 1384/659 ; en 1414, le 17 décembre, Johannes Poleti résigne sa prébende, à la même date, Johannes Haren est nommé à une prébende (AD 57 H 3995 anc. coll Cheltenham). Le nécrologe de Sainte-Marie nous en fait connaître quelques autres, malheureusement non datés : Herbertus, prévôt (4 fev, 19 juil) ; Johannes de Noweroy, prévôt (19 fev) ; Ferricus (4 mars) ; Wirietus de Seilly (1^{er} avril) ; Herbertus (22 mars) ; Dediet Thiriart, curé de Sillegny et chapelain de l'église de seans (19 mai) ; Arnulphus, chanoine de la cathédrale (17 juin) ; Henricus (17 juin) ; Franciscus Trallety, chanoine de la cathédrale (12 juil) ; Dominicus, prévôt (17 juil) ; Joffridus de Boinvillers, chanoine de Saint-Pierre (19 juil) ; Petrus d'Oxey (8 oct) ; magister Johannes Walteri (30 oct) ; Richardus (14 nov) ; Thiricus Drowin de Penis (7 dec) ; le nécrologe de Saint-Sauveur (28 sept) fait connaître *Letaldus, sacerdos et prebendarius Sancte Marie ad moniales*.

139 100s a la pencion d'un moine de Justemont ; 50s pour la pencion lou moine de Justemont (f 21v)

140 10s por 6 quairtes de seil por les chanones ; (fol 5r, f 18v) 8s au dit chanones por pain et por chair com lour doit a l'Ansancion ; (f 40r) 24s por les chenones con lor doit a Paques chascan (f 40, 1337) ; 8s a l'Ansancion chacun 2s ; 15s pour 6 quairtes de pois ; 6s pour 2 quartes de seilz az dis chainoines ; 20s a Jakemin Garnier lou chenone por 2 meues de vin, an rabatat de ceu con li dovoit ; (f 21r) 2s as chenones por l'argent com lor doit a Paques, 80 quartes de wayn as chenones de sans (f 17v) ; 16 meues aus 4 chenones (f 18r).

141 (f 3v) 4s et demee ke nos paiames a Collignon maistre... Que nos li donienz arrest por lou plait quil muelt por nos contre les chenones de seanz ke nos plaidiont ; 21 quairte por les 3 chenones de seans dou raport ke li sire Fransoit de S. Symphorien fist et li sires Nicolles Rojaies, li autres chanones, fut paieez en argent ; 30s au signor Nicolle Rojaire por 7 quartes de waijn et 2 meues (muids) de vin que nos li dumes parmei lou raport ancor de la paix que li sires Fransois de S. Sephorien an fist ; 5s a Roisignour lou clerck qui escriit les lettres dou raiport que li sires Fransois de S. Sephorien fist dou plait que nous eumes contre les dis chanones.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

entraîna notamment, comme nous l'avons vu, à la suspension pour un temps du paiement des prébendes des dames.

Personnel et domesticité

Les comptes permettent également de dénombrer parmi le personnel au service de la communauté de manière permanente : deux clercs¹⁴², un procureur¹⁴³, un portier en 1342, remplacé (?) par une portière en 1344¹⁴⁴, une buwerasse (blanchisseuse)¹⁴⁵, un trezelour (sonneur de cloche)¹⁴⁶, un garçon (servant d'autel)¹⁴⁷, deux damixelles (servantes)¹⁴⁸.

Conclusion

Dans l'histoire médiévale de la cité, Sainte-Marie, restée longtemps un simple nom sur une liste d'établissements religieux, possède désormais une certaine consistance. Sans doute des pans entiers de la vie de la communauté restent-ils dans une totale obscurité. On ne sait rien notamment de la vie intellectuelle ou spirituelle des moniales. Il ne reste rien de leur bibliothèque, si tant est qu'il y en ait eu une, mais ces filles de patriciens possesseurs de livres devaient bien en avoir quelques-uns, au moins à titre personnel. Le décor séculier de la salle capitulaire est repoussé dans les marges (plafond et poutres) comme l'imagerie correspondante l'est dans les marges des manuscrits de la même époque, mais ne peut-il témoigner en leur faveur d'un intérêt, même discret, pour les arts et la littérature du siècle.

142 15s por Gerairt nostre autre clerc ; Collignon et Jehan (f 72v, 1342) ; 25s por Collignon nostre clerc (f 64r, 1341).

143 Guillaume de Veif, nostre procuror de cort (=officialité?) (*Comptes*, f 73v, 1342) ; Un escut dor por maistre Willame qui est por nos a cort.

144 (f 72v, 1342 ; f 80v, 1344).

145 10s a la buweresses que servit antan s[é]ans ; 48s et demei a lai buwerasse, por son luvier dont li anee fut fuers 15 jors devant la toz sains apres ceu kelle avoit jai ressut que fut mis en lautre compte [celui de l'année précédente] et de cest ann[ée] doit elle avoir 4lb de messin et elle doit servir iuscai 15 jours devant la Toz sains (f 18v) ; 60s por Lorette de S. Clément, la buweresse qui nos sert awan.

146 30s l'an, à 3 termes : Noiel, Paisques et Saint Jean (ff 10v, 11v).

147 15s au garçon (= le garçon qui sert à l'autel, 37v, 1337), 7 quarte de wayn, 1 pain lou jour.

148 (f 21r) 17s, por les 2 damixelles dou covent. Le nécrologe fait connaître le nom de l'une d'entre elles : *Domicella Agnes de Reste* (28 fev). Elle n'est pas nécessairement une fille du château.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle



Poutre centrale de la salle capitulaire (cortège d'animaux sur une face, suite de chevaliers affrontés, combattant à la lance sur l'autre face).

Champfleury, Histoire de la caricature, Paris 1875, p. 211 et sqq. qui semble être le seul à transmettre, sous le titre fautif de fresque de la maison des Templiers, le relevé fait par de Saulcy.

L'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains de Metz au milieu du quatorzième siècle

Toutes vraisemblablement savent lire et écrire ; elles ont place dans la liturgie du chœur de la cathédrale avec les autres bénédictines de la cité et savent aussi le chant, comme le rapportent les chroniques à propos des processions urbaines. Mais passées la gestion de leurs domaines et la conduite de leurs gens, que faisaient-elles de leur sainte journée ? L'épisode de la commune de 1324-1326 a sans doute constitué une rupture dans la vie régulière de la communauté et les deux siècles qui suivent voient une insensible, mais constante progression vers l'état de chanoinesse, auquel elles ne parviendront toutefois complètement qu'au milieu du dix-huitième siècle.

De nombreuses informations et précisions sur la vie conventuelle, mais également sur de multiples aspects de la société messine restent à découvrir dans les archives de l'abbaye, et notamment en ce qui concerne le rôle exact de l'abbesse dans le rituel de l'élection du Maître-Échevin. Celui-ci, à peine désigné et avant même de retourner, pour le serment, en la chambre des Treize, vient embrasser l'abbesse de Sainte-Marie et lui prêter « le serment accoutumé ». Cet usage, attesté dès 1452, mais datant alors de longue coutume, est signalé jusqu'en 1531 au moins.

